

# **Structuration d'un réseau de bibliothèques dans une grande ville à partir de l'exemple de Brest et de son projet de médiathèque centrale**

**Valérie GRIGNOUX**

Sous la direction de Raymond BERARD  
Directeur du Centre technique du Livre de l'Enseignement  
Supérieur

## **Remerciements**

Je tiens en premier lieu à témoigner de ma profonde reconnaissance à Monsieur Raymond Bérard, qui a accepté de me diriger pour ce mémoire. Le regard qu'il a porté sur mon travail m'a été précieux, ainsi que ses conseils, mais je souhaite avant tout le remercier pour son soutien indéfectible, qui m'a aidé à surmonter mes doutes lors de la difficile période de rédaction.

Toute ma gratitude va à Monsieur Nicolas Galaud, directeur de la Bibliothèque Municipale de Brest, qui m'a ouvert en grand les portes de son établissement, m'a encouragée et soutenue tout au long de mon stage, et s'est toujours rendu disponible pour répondre avec patience à mes nombreuses questions.

Je souhaite remercier l'ensemble du personnel des bibliothèques municipales de Brest pour la gentillesse de leur accueil, grâce à eux, ces trois mois de stage ont été pour moi très agréables et très profitables.

Mes remerciements vont aussi aux directeurs d'établissement qui ont bien voulu prendre le temps de contribuer à mon enquête, en répondant au questionnaire.

Merci à Florence et à Lionel pour leur amitié et leur soutien.

Et enfin, merci à Claude, Martin et Ruben, pour leur patience, et pour tout le reste.

**Résumé : La ville de Brest, équipée d'un réseau de dix bibliothèques de lecture publique, lance un projet de médiathèque centrale, prévue pour 2008, qui sera accolée à une nouvelle bibliothèque universitaire. Ce travail étudie les enjeux de l'insertion du nouvel équipement dans un réseau déjà constitué, et rassemble des éléments de comparaison avec d'autres réseaux métropolitains, afin d'établir une typologie, outil d'exploration des différentes orientations possibles pour la future restructuration du réseau brestois.**

Descripteurs : Bibliothèques municipales\*\*France

Réseaux d'information\*\*France

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

**Abstract : The city of Brest holds a network of ten public libraries, which lacks a central element. Brest has recently launched a project for a new central library, due to open in 2008, and adjoining a university library, also new. This work studies the implications of the insertion of a new central structure into an already functioning network, and collects elements of comparison with other metropolitan networks. A tentative typology will be established, and used to probe several paths of reflexion for the coming restructuration of the Brest network.**

Keywords : Public Libraries\*\*France

Information networks\*\*France

# Sommaire

INTRODUCTION .....	8
<b>D'UN RÉSEAU L'AUTRE : ÉTAT DES LIEUX ET PROJET.....</b>	<b>10</b>
1. L'ARCHITECTURE DU RÉSEAU : GENÈSE ET CARACTÉRISTIQUES .....	10
1.1. Une répartition bien construite.....	10
1.2. Une offre homogène et de qualité .....	11
1.3. Une politique efficace.....	12
2. UN SYSTÈME QUI A RENCONTRÉ SES LIMITES .....	12
2.1. Le bas de Siam : une double obsolescence .....	13
2.1.1. Des équipements inadaptés et vétustes.....	13
2.1.1.1. La bibliothèque d'Etude .....	13
2.1.1.2. La bibliothèque Neptune .....	14
2.1.1.3. La discothèque Arpège.....	15
2.1.2. Un centre ville suréquipé.....	15
2.1.3. Une désaffectation tangible, pénalisante pour le réseau .....	16
2.2. L'absence d'une tête de réseau.....	16
3. LA CONSOLIDATION DU RÉSEAU.....	17
3.1. Centralisation de certains services .....	18
3.2. Emergence des missions transversales.....	18
3.3. Amélioration de la visibilité du réseau.....	19
3.3.1. Etablissement d'une charte graphique.....	19
3.3.2. Création d'un site web et d'un portail informatique.....	20
3.3.3. Unification des politiques de prêts, harmonisation des horaires ..	20
4. LE PROJET DE MÉDIATHÈQUE CENTRALE .....	21
4.1. Saisir une double opportunité.....	21
4.1.1. Présentation du projet.....	22
4.1.2. Les objectifs.....	23
4.1.2.1. La collaboration avec la bibliothèque universitaire .....	24
4.1.2.2. Intégration dans le réseau existant.....	25
4.1.2.3. Urbanisme.....	25
4.2. Les enjeux pour le réseau .....	26

4.2.1.	Maintenir le dynamisme des bibliothèques de quartier.....	26
4.2.2.	Une médiathèque vitrine.....	27
4.2.3.	Aller à la conquête du public étudiant.....	28
4.2.4.	Résoudre les questions de réorganisation posées par le projet.....	28

## **LES RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS DE BIBLIOTHÈQUES EN FRANCE 29**

1.	ENQUÊTE.....	29
1.1.	<i>Méthodologie</i> .....	29
1.1.1.	Elaboration du questionnaire.....	30
1.1.2.	Choix des villes.....	31
1.1.3.	Dépouillement des réponses.....	32
2.	UNE TYPOLOGIE DES RÉSEAUX.....	33
2.1.	<i>Un exemple de réseau décentralisé : Grenoble</i> .....	34
2.2.	<i>Un exemple de réseau centralisé : Bordeaux</i> .....	35
3.	SYNTHÈSE.....	36
3.1.	<i>Une comparaison à l'avantage des réseaux centralisés ?</i> .....	36
3.2.	<i>Éléments de réflexion sur les réseaux participant à l'enquête</i> .....	36
3.2.1.	Le statut des annexes et leur offre documentaire.....	37
3.2.1.1.	La spécialisation des annexes.....	37
3.2.1.2.	L'offre documentaire : une diversification amorcée.....	37
3.2.2.	La centralisation du circuit du document.....	38
3.2.2.1.	Les acquisitions.....	38
3.2.2.2.	Le catalogage.....	38
3.2.2.3.	L'équipement des ouvrages.....	38
4.	LE CAS DE BREST.....	39
4.1.	<i>Spécificité de la situation brestoise</i> .....	39
4.2.	<i>Le passage d'une structure à une autre</i> .....	39

## **PISTES DE RÉFLEXION POUR LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE BREST .....41**

1.	POLITIQUE DOCUMENTAIRE.....	41
1.1.	<i>Remanier la carte documentaire ?</i> .....	41
1.2.	<i>Positionner la centrale en matière documentaire</i> .....	42

1.2.1.	Dans le réseau municipal .....	42
1.2.2.	Par rapport à la Bibliothèque Universitaire .....	44
1.2.3.	Au niveau intercommunal et régional .....	44
2.	REPENSER LE CIRCUIT DU DOCUMENT .....	47
2.1.	<i>Acquisitions</i> .....	47
2.2.	<i>Catalogage</i> .....	48
2.3.	<i>Reliure et équipement des documents</i> .....	48
3.	PATRIMOINE ET CONSERVATION .....	49
3.1.	<i>Mission patrimoniale : le domaine réservé de la centrale ?</i> .....	50
3.2.	<i>Conservation patrimoniale et lecture publique</i> .....	50
4.	STRUCTURES FONCTIONNELLES .....	51
4.1.	<i>Les fonctions transversales</i> .....	51
4.2.	<i>Organigramme</i> .....	52
5.	LES SERVICES : DÉVELOPPER ET INNOVER .....	53
5.1.	<i>Consolider et développer les services existants</i> .....	53
5.1.1.	Les services aux collectivités .....	53
5.1.2.	L'espace de création multimédia .....	54
5.2.	<i>Proposer de nouveaux services</i> .....	54
5.2.1.	Laboratoire de langues .....	55
5.2.2.	Retour banalisé des documents .....	55
5.2.3.	L'accueil des usagers malvoyants .....	55
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>56</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>59</b>
	<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>66</b>

## ***Introduction***

Quelle que soit la définition que l'on donne d'un réseau, elle implique toujours la notion d'ensemble, de relations entre les éléments qui composent cet ensemble, et d'objectifs communs à ces éléments.

Le dispositif de lecture publique de Brest répond parfaitement à ces critères.

Brest, ville de 156 000 habitants, deuxième métropole de la région Bretagne, est constituée de quartiers à l'identité affirmée, sur lesquels elle s'est appuyée pour développer une politique de lecture publique de proximité.

Cette politique, poursuivie sur une trentaine d'années, s'est concrétisée par l'édification d'un ensemble de dix bibliothèques de quartier, dont les résultats en termes de fréquentation et de prêts prouvent le dynamisme.

A Brest, les bibliothèques de quartier fonctionnent en réseau.

La centralisation de certains services communs a été engagée dès 1998, mais en l'absence d'une tête de réseau, le processus ne peut se poursuivre. La bibliothèque centrale d'origine, qui date des années 50, n'a pas l'envergure nécessaire pour jouer le rôle d'élément fédérateur.

Les autorités de tutelle, en l'occurrence, la municipalité de Brest, ont fait elles aussi ce constat de carence, et ont mis en chantier un programme de médiathèque centrale, qui verra le jour au plus tôt en 2008.

Le fonctionnement actuel sera donc nécessairement remis en cause, et cela, pour deux raisons majeures.

Tout d'abord, l'ouverture de la médiathèque centrale s'accompagnera de la fermeture des trois équipements les plus obsolètes de la ville. La bibliothèque centrale historique fait partie des bibliothèques appelées à disparaître, toutes situées dans le centre de Brest.



De plus, la mairie et l'université de Bretagne Ouest ont décidé de saisir une double opportunité, à savoir la construction presque simultanée d'une bibliothèque universitaire d'une part, et de la médiathèque municipale d'autre part pour se lancer dans un projet commun. Les deux bâtiments, conçus par le même architecte, seront accolés. La question du degré d'intégration des deux établissements est donc posée.

On le voit, il est d'ores et déjà nécessaire de réfléchir à la réorganisation du réseau des bibliothèques de Brest. Le présent travail est une contribution à cette réflexion. La démarche adoptée au cours du stage trouve son écho dans l'organisation du plan de ce mémoire.

Dans un premier temps, il nous a semblé pertinent de procéder à un état des lieux du réseau actuel, et de réexposer dans ses grandes lignes le projet brestois, ses objectifs et ses limites.

La structuration des réseaux métropolitains de bibliothèques est une question qui concerne au premier chef nombre de directeurs d'établissements de grandes villes ou d'agglomérations.

Il était donc intéressant d'élargir la problématique en réunissant des informations sur les différents modes d'organisation existants dans des villes de taille et de niveau d'équipement comparables à celui de Brest. La collecte, le dépouillement et l'analyse de ces données constituent la deuxième partie de ce travail, et aboutissent à l'élaboration d'une ébauche de typologie des réseaux métropolitains.

La réflexion se poursuit dans le troisième volet du mémoire, où seront explorées, à la lumière des conclusions de la deuxième partie, différentes pistes envisageables pour la restructuration future du réseau brestois.

# ***D'un réseau l'autre : état des lieux et projet***

## **1. L'architecture du réseau : genèse et caractéristiques**

La bibliothèque municipale de Brest est un ensemble<sup>1</sup> complexe de neuf bibliothèques de lecture publique, que vient compléter une discothèque. Cet ensemble présente deux atouts majeurs : une bonne répartition sur le territoire municipal, et une offre au public homogène et de bon niveau.

### **1.1. Une répartition bien construite**

Après la construction de la bibliothèque centrale à la fin des années cinquante, la ville de Brest a fait le choix d'une politique de lecture publique qui privilégiait une approche décentralisée. Cette politique de proximité, continuellement réaffirmée sur une période de plus de trente ans, a donné naissance au système actuellement en place.

Brest est une ville qui s'est constituée par l'intégration successive de différents quartiers, à l'identité affirmée, à laquelle les Brestois sont très attachés. Les élus et les directeurs successifs de la bibliothèque municipale, ont choisi de tirer parti de la situation pour bâtir leur dispositif de lecture publique en prenant appui sur cette spécificité de la ville. La carte des bibliothèques est donc calquée sur celle des quartiers.

---

<sup>1</sup> Pour une description détaillée et exhaustive des bibliothèques du réseau, on se reportera utilement au rapport de stage, p.9 à 12.

Cette démarche a permis de constituer un ensemble dont la distribution sur le territoire municipal est dense et bien équilibrée, en dépit d'une surconcentration dans le centre ville, dont nous reparlerons plus loin.

## **1.2. Une offre homogène et de qualité**

Lorsqu'on visite le réseau brestois, on est frappé par la taille des bibliothèques de quartier.

A Brest, la surface totale des bibliothèques municipales représente un peu plus de 10 400 m<sup>2</sup>, mais la bibliothèque centrale historique n'occupe que 3175m<sup>2</sup>, soit moins de 30% de la superficie totale disponible. La taille moyenne des bibliothèques de quartier est de 800 m<sup>2</sup>, la plus petite d'entre elles fait 200 m<sup>2</sup>, la plus grande dépasse les 1400 m<sup>2</sup>.

Les services offerts aux usagers sont en adéquation avec les espaces disponibles. Les bibliothèques de quartier, dont aucune n'est limitée à un seul type de public<sup>2</sup>, proposent toutes des fonds généralistes de bon niveau, avec une offre multisupport en cours de généralisation sur le réseau. Seuls les phonogrammes demeurent le domaine réservé de la discothèque<sup>3</sup>.

La distribution territoriale équilibrée, la dimension importante des équipements, et la qualité de l'offre et des services, sont les éléments fondateurs d'une politique de proximité cohérente et aboutie.

En matière de bibliothèque, tous les Brestois sont donc sur un pied d'égalité : quel que soit leur âge, ils ont en effet accès à un équipement de lecture publique, généralement spacieux, et proche de leur quartier de résidence.

---

<sup>2</sup> La bibliothèque centrale, devenue bibliothèque d'Etude, n'a plus de section jeunesse, mais les enfants du quartier sont desservis par la bibliothèque Neptune voisine.

<sup>3</sup> A l'exception d'un fond de quelques centaines de CD, récemment mis en place à la médiathèque de Pontanézen, et des CD pour enfants, répartis dans toutes les sections jeunesse du réseau.

### **1.3. Une politique efficace**

Les résultats<sup>4</sup> sont là pour démontrer l'efficacité de cette approche décentralisée. En effet, Brest est depuis les années 80 en tête des villes de plus de 100 000 habitants pour le nombre de prêts de documents, avec en 2003, un chiffre record de 9,4 prêts par an et par habitant.

Le taux d'inscription des habitants aux bibliothèques municipales est de 19,75%, ce qui place Brest dans le peloton de tête des villes de sa catégorie.

## **2. Un système qui a rencontré ses limites**

Malgré ces bons résultats, une baisse du niveau d'activité de l'ensemble des bibliothèques de Brest est perceptible depuis quelques années.

On sait que cette baisse est un phénomène généralisable à l'échelle nationale, et ce n'est pas à Brest qu'elle est la plus prononcée.

Une explication de ce fléchissement réside certes dans la mutation en cours du domaine de la lecture publique : la demande du public évolue et se transforme, et les bibliothèques publiques doivent s'adapter à ce changement, le plus souvent sans augmentation significative de leurs moyens.

Cette explication vaut bien entendu pour les bibliothèques municipales de Brest, mais il faut avant tout prendre en compte les spécificités locales. En effet, le réseau brestois souffre d'un handicap important : sa structure n'est pas suffisamment évolutive pour pouvoir supporter, ni *a fortiori* accompagner les changements indispensables au maintien de son niveau d'adéquation aux besoins du public.

Deux éléments majeurs font obstacle à l'évolutivité structurelle du réseau : l'obsolescence des équipements de centre ville – et parmi ceux-ci la bibliothèque centrale, d'une part, et l'absence d'une tête de réseau, d'autre part.

## **2.1. Le bas de Siam : une double obsolescence**

Le centre ville historique, le « bas de Siam », est richement doté en bibliothèques municipales, mais ces équipements sont obsolètes à double titre.

### **2.1.1. Des équipements inadaptés et vétustes**

Les trois bibliothèques du bas de Siam, qui sont parmi les plus anciennes du réseau brestois, figurent aussi parmi les plus visiblement datées, en termes d'infrastructure et de fonctionnement.

#### *2.1.1.1. La bibliothèque d'Etude*

La bibliothèque d'Etude a été inaugurée en 1957. Conçue à l'origine comme une bibliothèque centrale, elle n'a jamais vraiment rempli cette fonction.

C'est la plus grande bibliothèque du réseau, mais ses 3175 m<sup>2</sup> répartis sur quatre étages se révèlent insuffisants et malcommodes. Le bâtiment souffre d'un manque de visibilité au sein du quartier et n'est guère accessible aux personnes à mobilité réduite (les salles de lecture sont au premier étage, et il n'y a pas d'ascenseur à disposition du public).

Les salles de lecture, qui proposent une centaine de places, sont trop petites, les magasins sont saturés depuis plusieurs années. Le lectorat est composé à 60% d'étudiants, qui viennent consulter les documents et travailler. La proportion d'étudiants est beaucoup plus élevée à l'Etude que sur le reste du réseau.

---

<sup>4</sup> Les données statistiques du réseau brestois sont présentées et commentées en détail dans le rapport de stage.

Les fonds anciens et spécialisés du réseau sont conservés à la bibliothèque d'Etude, mais il n'existe pas de salle de lecture spécialisée, ce qui rend ces fonds difficilement exploitables.

L'Etude fonctionne en prêt indirect, usage très gourmand en personnel qualifié, et qui ne convient plus guère aux souhaits du public actuel.

La bibliothèque d'Etude héberge les services communs du réseau : direction, administration, logistique, service Ecoles Bibliothèques. Certains services centralisés lors de la réorganisation de 1998, à savoir le catalogage et les offices, sont aussi installés dans le bâtiment, mais les locaux se révèlent trop exigus pour pouvoir accueillir d'autres services communs, comme le service informatique ou le service de portage à domicile, qui ont dû se replier sur la bibliothèque Neptune toute proche.

Comme on le voit, l'hébergement à la bibliothèque d'Etude de certains services centraux ou communs n'est qu'une solution de fortune, peu satisfaisante sur le long terme.

En tout état de cause, la localisation de services centraux à l'Etude ne saurait qualifier cette bibliothèque comme élément central du réseau.

#### *2.1.1.2. La bibliothèque Neptune*

La bibliothèque Neptune a longtemps fait figure de pionnière, y compris à l'échelle nationale, par exemple en étant informatisée dès 1985. Cette bibliothèque est plutôt agréable, mais elle rencontre elle aussi, et malgré ses dimensions spacieuses de 1420m<sup>2</sup>, des problèmes d'exiguïté et d'inadéquation à un usage rationnel.

L'aménagement sur deux niveaux en particulier, (section jeunesse au rez-de-chaussée, adultes au premier) implique l'ouverture simultanée de deux banques de prêt, et donc un personnel plus nombreux.

En plus du service informatique et du service de desserte à domicile, Neptune héberge l'Espace de Création Multimédia. Ce service rencontre un succès croissant auprès des usagers, mais par manque de place, ne peut s'agrandir. Là encore, l'infrastructure inadaptée est un frein à la croissance du réseau et à la diversification de l'offre de services.

#### 2.1.1.3. *La discothèque Arpège*

C'est elle qui détient l'essentiel des collections de phonogrammes du réseau, pour l'essentiel sous forme de CD. Elle est certainement la plus mal lotie de tous les équipements en matière de locaux : l'exiguïté, la vétusté ne sont attractives ni pour le public, ni pour le personnel.

#### 2.1.2. Un centre ville suréquipé

L'inadaptation croissante des bibliothèques du centre ville aux besoins du public doit être replacée dans une perspective de transformation du contexte urbain et social de la ville de Brest.

Le quartier du centre ville historique est en voie de dépeuplement et de vieillissement, et les commerces, qui ont longtemps été l'apanage de la rue de Siam, se relocalisent en grande partie vers la rue Jean-Jaurès, plus au Nord. De plus ce quartier souffre d'une pénurie chronique de places de stationnement.

La densité démographique et le niveau d'activité du quartier, tous deux en baisse, ne justifient plus une telle concentration d'équipements de lecture publique.

D'autre part, cette suraccumulation de bibliothèques dans un périmètre très restreint est source d'éparpillement des moyens et de potentielle désorientation des usagers.

Ainsi, l'obsolescence des équipements du « bas de Siam » est aussi avérée en terme d'implantation géographique.

### 2.1.3. Une désaffection tangible, pénalisante pour le réseau

La désaffection du public à l'égard des équipements du centre ville se traduit par une baisse continue de l'activité depuis plusieurs années.

La baisse est très marquée à l'Etude, qui voit le nombre de ses prêts chuter de 19,6% entre 2001 et 2002, et à nouveau de 28,4% entre 2002 et 2003.

A la bibliothèque Neptune, la baisse est moins sensible, de l'ordre de 7% par an, mais là aussi il s'agit d'une tendance de fond.

La baisse de l'activité à la discothèque Arpège, environ 4% par an, est certainement atténuée par la situation de quasi monopole de cet équipement sur les CD.

Sur le reste du réseau, le niveau d'activité est beaucoup plus stable, voire en hausse pour les bibliothèques les plus récentes.

Les piètres performances des équipements du bas de Siam obèrent donc de façon flagrante les résultats globalement satisfaisants du complexe brestois.

## 2.2. L'absence d'une tête de réseau

Depuis le milieu des années 1990, la bibliothèque municipale de Brest s'est trouvée confrontée aux limites constitutionnelles de sa structure.

Dans un document interne de 1998, la direction soulignait déjà « l'impossibilité structurelle à gérer des annexes qui ne sont pas liées entre elles de manière forte », et pointait du doigt l'inconvénient majeur du choix de la décentralisation, à savoir son coût de fonctionnement élevé, que ce soit en personnel, en mobilier, ou même en bâtiment.



A ses yeux, l'essoufflement du dispositif était déjà perceptible, ou à tout le moins prévisible, et sa redynamisation passait inévitablement par la création d'une tête de réseau.

Cette analyse garde toute sa pertinence en 2004. L'absence d'instrument fédérateur au sein du réseau brestois, de simple particularité, est devenue un handicap. Une nouvelle centrale sera donc l'élément moteur capable d'impulser un deuxième élan à un système menacé par la stagnation.

### **3. La consolidation du réseau**

Au milieu des années 90, le terme de réseau n'était guère approprié pour évoquer le système brestois. Il s'agissait plutôt de bibliothèques juxtaposées, qui se répartissaient le territoire municipal sans collaborer, ni même se concerter outre mesure.

La direction choisit donc en 1998 de procéder à une réorganisation préparatoire, dont l'objectif annoncé était un renforcement (pour ne pas dire une mise en place) du réseau. Elle souhaitait ainsi se placer dans une perspective de création à plus ou moins long terme d'une médiathèque centrale à vocation de tête du réseau.

La réorganisation, commencée à la faveur d'un renouvellement de système informatisé de gestion de bibliothèque (SIGB)<sup>5</sup>, comprenait plusieurs mesures, que nous allons détailler, et qui sont, pour la plupart, toujours en vigueur à l'heure actuelle.

---

<sup>5</sup> Logiciel AB6.

### **3.1. Centralisation de certains services**

Le catalogage fut le premier service à être centralisé. Les conséquences attendues étaient de deux ordres : unification des méthodes et amélioration du catalogue, mais aussi gain sur le temps d'occupation des assistants de bibliothèques.

Aujourd'hui, le catalogage est toujours centralisé à la bibliothèque d'Etude<sup>6</sup>, et le fonctionnement du service semble satisfaisant, tant en qualité qu'en réactivité.

Le résultat est moins probant pour les offices de nouveautés, mis en place avant même la réorganisation de 1998. L'office Jeunesse et l'office Bandes Dessinées existent toujours et fonctionnent bien, mais l'office Adultes a été supprimé en 2003, les conséquences de ce changement restant à évaluer.

### **3.2. Emergence des missions transversales**

Le renforcement du réseau a donné lieu à la création de missions transversales valables sur l'ensemble des bibliothèques et à la refonte concomitante de l'organigramme.

L'émergence des fonctions transversales a permis de préciser les missions des cadres et d'identifier clairement les personnes référentes, aussi bien au sein du réseau que vis à vis des partenaires extérieurs.

---

<sup>6</sup> Et à la discothèque Arpège pour les CD.

Les fonctions transversales, au nombre de 6, sont les suivantes:

- animation
- communication (interne/externe)
- formation
- patrimoine
- politique documentaire
- développement de la lecture

Sauf exception<sup>7</sup>, chaque cadre assure une fonction transversale, et la direction de deux ou trois bibliothèques de quartier, ce qui permet une unification des pratiques managériales, et renforce, pour le personnel, la notion d'appartenance à un réseau.

### **3.3. Amélioration de la visibilité du réseau**

#### **3.3.1. Etablissement d'une charte graphique**

Jusqu'en 1998, chaque bibliothèque brestoise produisait ses propres documents d'information (brochures, affiches...), et il n'existait pas de véritable guide du lecteur à l'échelle du réseau. Avec le concours du service Communication de la ville de Brest, la bibliothèque a établi une charte graphique, qui fixe les critères de production de tous les documents de communication interne et externe.

Un logo mentionnant expressément le « réseau des bibliothèques municipales » a été créé. Il est appliqué sur les brochures, le guide du lecteur, et plus récemment, sur le véhicule de la desserte à domicile.

Une nouvelle signalétique, qui reprend les éléments de la charte graphique, est en cours de déploiement dans les bibliothèques de Brest, parachevant ainsi l'identification visuelle du réseau brestois, par ses usagers comme par ses agents.

---

<sup>7</sup> Les cadres responsables de l'informatique et du catalogage n'ont pas de direction de bibliothèque de quartier, mais ont cependant des fonctions managériales (encadrement des personnels de ces services). En outre, la formation est sous la responsabilité du conservateur chargé du service du catalogage.

### 3.3.2. Création d'un site web et d'un portail informatique

Un site web<sup>8</sup> intégrant le catalogue général a été créé en 2000.

Poursuivant dans cette voie, le service informatique de la bibliothèque, avec le soutien de la Direction Informatique et Télécommunications de la ville de Brest a depuis lors conçu et mis en oeuvre en octobre 2004 un portail informatique, dont la mise en page reprend d'ailleurs les éléments de la charte graphique.

Ce portail, qui remplacera à terme le site web, donne bien entendu accès au catalogue général des bibliothèques brestoises, et fournit des informations pratiques sur l'ensemble des services et animations proposés par les bibliothèques du réseau, avec l'attrait supplémentaire de l'interactivité.

Le site web, et à sa suite le portail, sont des facteurs amplificateurs de la visibilité du réseau, au niveau municipal bien sûr, mais aussi à l'échelle régionale, voire nationale.

### 3.3.3. Unification des politiques de prêts, harmonisation des horaires

Avant la réorganisation, les politiques de prêts différaient selon les bibliothèques. Dans un premier temps, elles ont donc été unifiées.

Par la suite, une harmonisation des horaires a été réalisée. Plus récemment, les politiques de prêts ont encore été simplifiées.

Là aussi, il s'agissait de renforcer la notion de réseau, y compris aux yeux de ses usagers.

---

<sup>8</sup> <http://www.mairie-brest.fr/biblio/>

## **4. Le projet de médiathèque centrale**

### **4.1. Saisir une double opportunité**

Le projet brestois est né d'une double opportunité.

Tandis que la municipalité mûrissait son projet de médiathèque centrale, l'Université de Bretagne Ouest (UBO), implantée à Brest, faisait inscrire au contrat de plan Ville-Etat-Région 2000-2006 la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire destinée aux étudiants de la faculté de Lettres et Sciences Sociales.

Etant donnée la simultanéité de leurs projets respectifs, la ville et l'université ont résolu de se rapprocher, pour envisager un regroupement des deux équipements.

Afin d'évaluer l'opportunité de ce regroupement, et d'en étudier le cas échéant les modalités, la ville et l'UBO ont mandaté, fin 2000, le cabinet parisien spécialisé arp<sup>9</sup> pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

L'étude comportait deux volets : une analyse comparative des bibliothèques municipales et universitaires de France, et une analyse de l'existant et des besoins brestois.

Pour son analyse comparative, le cabinet arp a étudié les villes de La Rochelle, Blois, Besançon, Saint Etienne, Grenoble, Clermont-Ferrand et Valence.

Les conclusions du volet comparatif du rapport insistaient sur le caractère unique de chaque cas, en matière de fonctionnement, de modalités de gestion, et de degré d'intégration des équipements. Sans occulter l'existence de certaines difficultés, le cabinet arp considérait à l'époque la grande majorité des exemples étudiés comme des réussites, les avantages primant sur les inconvénients<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Cabinet arp architecture, réalisations, programmation

<sup>10</sup> Les observations préliminaires au rapport de l'arp ont été faites en 2000-2001, et il est intéressant de noter qu'avec un recul de quatre années supplémentaires, les conclusions quant au succès de ces projets sont à nuancer.

Ainsi, lors de la journée d'étude ABF du 14 octobre 2004, consacrée à la collaboration Bibliothèques Universitaires/ Bibliothèques de lecture publique, Madame Claudine Lieber, inspectrice des bibliothèques, a procédé à un tour d'horizon des établissements concernés – ou tentés - par cette complémentarité, et en a tiré des conclusions beaucoup plus

Parallèlement, une enquête a été menée par questionnaire dans les trois bibliothèques du bas de Siam, afin de réaliser un état des lieux et une évaluation des besoins.

En tout état de cause, l'étude, achevée en mars 2001, a conclu à l'opportunité d'un rapprochement entre la médiathèque centrale et la bibliothèque universitaire.

#### 4.1.1. Présentation du projet

La ville et l'université ont donc décidé d'opter pour un rapprochement des deux structures.

La fusion étant exclue *a priori* selon la volonté des tutelles, l'option choisie est celle d'une coexistence des deux établissements sur un même site.

Un architecte commun, Laurent Beaudouin, a été désigné par concours en 2002. La réalisation se fera en deux étapes : la construction de la bibliothèque universitaire<sup>11</sup>, d'une superficie de 5000 m<sup>2</sup> SHON, constitue la première tranche, et la médiathèque centrale (8400 m<sup>2</sup> SHON), la seconde. Le bâtiment comporte un rez-de-jardin, un sous-sol, un rez-de-chaussée, et deux étages. L'estimation du coût de l'opération est d'environ 21 millions d'euros pour la 2<sup>ème</sup> tranche, c'est-à-dire la médiathèque.

---

mesurées au regard de leur degré de réussite, remarquant en particulier que « *tout se passe comme si nous étions incapables de créer une bibliothèque qui combine les deux aspects sans risque de déséquilibres.* » Claudine Lieber rejoint en revanche l'avis du cabinet arp en ce qui concerne le caractère spécifique de chaque situation. Selon ses constatations, la modélisation est difficile, tous les exemples se révélant des « *cas de figure unique* ». Elle s'est cependant essayée à une tentative de classification, déterminant trois groupes plus ou moins homogènes (les « voisins de palier », les « voisins de quartier », et les « cohabitation et plus »), mais en soulignant la portée applicative limitée de cette ébauche de typologie.

<sup>11</sup> Le permis de construire a été déposé en janvier 2004.

Le hall d'entrée, équipé d'un café littéraire, sera un espace partagé par les deux structures. Il donnera un accès direct sur la salle des périodiques, située au rez-de-chaussée de la BU, et sur les espaces d'exposition et l'auditorium, côté médiathèque.

En revanche, les banques de prêts seront séparées, le public ne pourra pas faire transiter les documents d'une structure à l'autre sans les avoir empruntés. Chaque bibliothèque gardera par ailleurs son SIGB propre.

Les horaires d'ouverture des deux établissements resteront distincts<sup>12</sup>, ce qui nécessite une grande flexibilité dans l'utilisation des espaces : la salle des périodiques et la salle d'exposition devront pouvoir rester ouvertes même pendant les périodes de fermeture de leur structure de tutelle. L'auditorium pourra quant à lui être rendu intégralement autonome.

En ce qui concerne la répartition des fonds, une réflexion commune sera engagée par les deux institutions. Un échange de certaines collections pourra être envisagé, mais restera limité.

Précisons enfin que le projet de médiathèque a été élaboré sur l'hypothèse d'un effectif global constant sur le réseau municipal.

#### 4.1.2. Les objectifs

Le projet de médiathèque centrale s'inscrit clairement dans une double dynamique : la collaboration avec la bibliothèque universitaire d'une part, et l'intégration d'un élément fédérateur au sein d'un réseau préexistant, d'autre part.

---

<sup>12</sup> Actuellement, 60h d'amplitude hebdomadaire pour la BU, 32H30 pour la médiathèque. Le projet en l'état ne prévoit pas de modification. Cette question mériterait à notre avis d'être rediscutée, d'autant plus que l'amplitude horaire de la bibliothèque municipale de Brest est déjà en dessous de l'amplitude horaire moyenne des bibliothèques de même taille, et en tout cas en dessous de ce qu'on pourrait espérer d'un projet d'une telle envergure.

L'articulation de ces deux exigences et leur mise en synergie conditionneront bien évidemment la viabilité du dispositif, et *a fortiori* la réussite du projet.

#### 4.1.2.1. *La collaboration avec la bibliothèque universitaire*

Il faut rappeler que l'étude de faisabilité a conclu à l'opportunité du rapprochement des deux structures, en estimant que cette solution permettrait de conforter la complémentarité déjà existante entre la bibliothèque d'étude et la bibliothèque universitaire en ce qui concerne le lectorat étudiant.

Cependant, l'étude soulignait aussi que la bibliothèque d'étude ne pouvant être dissociée du réseau brestois, il faudrait en conséquence étendre le regroupement aux deux autres équipements du bas de Siam, la bibliothèque Neptune, et la discothèque Arpège.

C'est alors une complémentarité totale entre les équipements municipaux et universitaires qui est visée, avec un service de qualité pour tous les usagers.

Le projet brestois est d'une approche empreinte de pragmatisme. Le degré d'intégration des deux équipements est défini *a minima*, la collaboration entre la médiathèque et la bibliothèque universitaire se déclinant en quelques objectifs modestes et très circonscrits, qui peinent à définir à eux seuls une véritable politique commune.

Si l'on se réfère à l'ébauche de typologie proposée par Claudine Lieber, le projet est difficile à classer, sa structure étant une version enrichie du type « voisins de quartier », puisque certains espaces seront d'usage commun aux deux partenaires, tout en restant gérés par leurs tutelles respectives.



On le voit, la complémentarité avec la bibliothèque universitaire est donc une disposition importante du projet de médiathèque centrale, mais elle n'en est pas l'élément pivot<sup>13</sup>.

#### 4.1.2.2. *Intégration dans le réseau existant*

Les objectifs de la nouvelle médiathèque centrale ont été définis par le comité des utilisateurs et validés par la ville. Ils se déclinent comme suit :

- Développer l'offre documentaire et renforcer les services existants
- Proposer de nouveaux services
- Renforcer la politique d'animation culturelle
- Conserver et mettre en valeur le patrimoine écrit
- Héberger les services centralisés du réseau

Ces objectifs procèdent tous d'une volonté de dynamisation du réseau, et la vocation de la centrale à en être l'élément moteur et fédérateur y est clairement affirmée.

#### 4.1.2.3. *Urbanisme*

Le projet de médiathèque porte aussi un enjeu urbanistique important.

En effet, le site de la future médiathèque est localisé dans une partie un peu délaissée du territoire urbain, de faible densité immobilière, et longé par un boulevard à grande circulation, inaccessible aux piétons.

A condition d'aménager les abords de la zone, essentiellement en prévoyant des accès piétonniers, le futur complexe bibliothèque - médiathèque sera donc un nouveau pôle d'attractivité pour ce quartier en mal d'identité et de dynamisme.

---

<sup>13</sup> A comparer par exemple avec l'approche clermontoise, présentée lors de la même journée ABF par Livia Rapatel, directrice de la BMIU. Le projet de Clermont-Ferrand prend l'exact contrepied du projet brestois, puisqu' à Clermont, la fusion est le principe fondateur du projet. Les différences contextuelles limitent cependant la portée de la comparaison, le cadre clermontois étant celui d'une expérience de coopération et de cohabitation BM-BU plus que centenaire.

Enfin, cette implantation inscrira la médiathèque dans l'axe culturel Nord – Sud dessiné par les autres projets ou réalisations à vocation culturelle de Brest : le multiplexe, qui est en construction, la salle de spectacles et d'exposition du Quartz, et la future salle des musiques actuelles.

## **4.2. Les enjeux pour le réseau**

### **4.2.1. Maintenir le dynamisme des bibliothèques de quartier**

Les bibliothèques de quartier, soutenues par une politique de proximité, et très autonomes jusqu'à une époque récente, ont porté le réseau pendant toute sa période de croissance et de maturation.

La nouvelle médiathèque devra prendre le relais et être l'élément moteur du réseau, mais ce transfert devra se faire sans déséquilibre durable, ni au détriment des autres bibliothèques.

Il importe donc que les instances décisionnelles maintiennent leur soutien aux bibliothèques de quartier. Certes, les équipements les plus vétustes du réseau sont appelés à disparaître, mais il est à craindre que certaines bibliothèques du réseau, un peu défraîchies, telles Quatre Moulins ou Cavale Blanche, n'aient à souffrir de la comparaison avec une médiathèque flambant neuve, et ne soient délaissées par leur public.

Pour l'instant, la municipalité a conservé un bon niveau d'investissement, en engageant une rénovation progressive des équipements les plus anciens. Ainsi, trois bibliothèques ont été refaites à neuf et agrandies depuis 2002 (Bellevue, Pontanézen, et St Martin).

Il faut souhaiter, pour le dynamisme du réseau dans son ensemble, que la municipalité continue à s'impliquer ainsi dans le maintien du bon niveau d'équipement des quartiers en matière de lecture publique. Faute de quoi, l'un des atouts du réseau, à savoir l'égalité actuelle entre les usagers, serait mis à mal.

L'inconvénient d'une approche décentralisée, surtout lorsqu'elle est soutenue sur une longue période comme à Brest, est qu'elle entraîne une atténuation de la perception de la globalité du réseau, en particulier par les élus.

Toute la difficulté du projet brestois, en tout cas dans son volet réseau municipal, réside donc dans le passage d'une politique de proximité affirmée (politique de quartiers) à une politique municipale globale en matière de lecture publique.

#### 4.2.2. Une médiathèque vitrine

Une des fonctions essentielles de la médiathèque centrale de Brest sera d'être une vitrine du réseau brestois, et au-delà, de la ville elle-même. C'est ce qui nous a été clairement confirmé lors d'un entretien avec le directeur des affaires culturelles de la ville<sup>14</sup>. Cette volonté reflète bien évidemment celle des élus.

Malgré son dynamisme, le réseau brestois actuel souffre en effet d'un important déficit de notoriété, à l'image de la ville de Brest, d'ailleurs.

La médiathèque devra donc être un relais de la politique culturelle de la ville, en même temps qu'une démonstration de la vitalité du réseau des bibliothèques brestoises.

---

<sup>14</sup> Entretien avec Y. Lucéa, directeur des affaires culturelles de la ville de Brest et de la communauté urbaine le 4 octobre 2004.

### 4.2.3. Aller à la conquête du public étudiant

La future médiathèque est appelée à regrouper les publics des trois sites du bas de Siam. On sait que les étudiants constituent près des 2/3 du public de la bibliothèque d'Etude, mais sont en revanche beaucoup moins bien représentés dans les autres équipements du réseau actuel.

La nouvelle médiathèque, qui jouxtera la bibliothèque universitaire et proposera une offre documentaire en libre accès, des espaces de travail mais aussi de convivialité (café littéraire, expositions), disposera ainsi de nombreux atouts pour élargir le socle du public étudiant au-delà des anciens adhérents de la bibliothèque d'Etude.

### 4.2.4. Résoudre les questions de réorganisation posées par le projet

L'insertion d'un nouvel élément dans un réseau existant entraîne nécessairement une réorganisation.

A Brest, le projet porte sur une médiathèque centrale dont on attend une action fédératrice, ce qui provoquera une redistribution des lignes de force au sein du réseau. Le risque majeur est de provoquer un déséquilibre durable du dispositif de lecture publique.

Il s'agit donc véritablement de reconsidérer et d'évaluer la structure actuelle dans son ensemble, de déterminer quelle sera la structure finale, et de coordonner au mieux la transition.

# ***Les réseaux métropolitains de bibliothèques en France***

Pour préparer en meilleure connaissance de cause cette mutation, il nous a semblé utile d'aller observer d'autres réseaux métropolitains, et de voir quelles solutions ils ont imaginées, lorsqu'ils se trouvent confrontés à des enjeux similaires à ceux auxquels Brest doit aujourd'hui faire face.

Pour mener à bien son projet, Brest peut-elle s'inspirer de types d'organisation déjà en place dans d'autres villes ? Ces organisations sont-elles transposables, ou adaptables aux spécificités brestoises ? L'enquête que nous avons menée lors de notre stage, et que nous allons décrire, a pour but d'apporter, dans la mesure du possible, des éléments de réponse à ces interrogations.

## **1. Enquête**

### **1.1. Méthodologie**

Dès sa mise en place, notre démarche s'est placée dans un contexte d'enquête portant sur l'observation de plusieurs cas, et l'identification éventuelle de schémas organisationnels, ou à défaut, le repérage d'éléments structurellement déterminants des différents exemples étudiés.

Nous n'avons jamais visé à l'exhaustivité, ni à la précision d'une approche statistique par sondage, que nous n'avons ni les moyens logistiques, ni les compétences à mettre en œuvre.

### 1.1.1. Elaboration du questionnaire

Pour étudier d'autres réseaux métropolitains, nous avons choisi la méthode du questionnaire, qui nous a semblé la plus adaptée aux moyens logistiques et aux délais qui nous ont été impartis lors du stage d'étude.

L'élaboration du questionnaire<sup>15</sup> a été une étape délicate. Nous nous sommes efforcés de prendre en compte les très nombreux aspects de l'organisation et du fonctionnement d'un réseau de lecture publique. Le questionnaire comportait donc 6 rubriques :

1. Données générales du réseau
2. Fonctions communes
3. Circuit du document
4. Conservation et mission patrimoniale
5. Services spécifiques
6. Partenaires du réseau

Certaines données statistiques importantes étant disponibles en ligne<sup>16</sup>, nous avons délibérément omis de les demander, afin de ne pas encombrer inutilement un questionnaire déjà lourd de 7 pages.

Pour simplifier la tâche des répondants (et ne pas les décourager), nous avons, chaque fois que c'était possible, eu recours à des questions à choix multiple, ou bien à des tableaux avec des cases à compléter. Ce procédé a aussi l'avantage de faciliter le dépouillement des réponses.

Une dernière rubrique, intitulée « appréciation » proposait cependant aux répondants d'évaluer leur réseau, d'en commenter librement les avantages, les inconvénients, et les évolutions souhaitées.

---

<sup>15</sup> Voir annexe 1.

<sup>16</sup> Par exemple : nombre d'habitants, volume des collections, budget, activités de prêts...

Enfin, nous avons demandé aux répondants de nous communiquer, lorsque c'était possible, l'organigramme de leur établissement.

### 1.1.2. Choix des villes

Les critères de sélection des villes ciblées par notre enquête ont été définis pour préserver la pertinence de la comparaison avec le cas de la bibliothèque de Brest. Le contexte urbain et le niveau de développement de la lecture publique devaient donc être à peu près équivalents à ceux de Brest.

C'est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser à des villes de 100 000 à 300 000 habitants, comportant une bibliothèque municipale « centrale » et au moins 5 annexes ou bibliothèques de quartier<sup>17</sup>.

Les villes limitrophes des très grandes villes (banlieues parisienne, lyonnaise, marseillaise) n'ont pas été prises en considération, car le contexte y est trop spécifique pour que les comparaisons avec Brest soient fondées.

Nous croyons important d'expliquer ici pourquoi l'éventuel partenariat du réseau de lecture publique avec une bibliothèque universitaire, quelque soit le niveau d'intégration des deux établissements, n'a pas été retenu en tant que critère sélectif.

Comme nous l'avons montré plus haut, la collaboration entre la médiathèque et la bibliothèque universitaire voisine n'est pas envisagée comme l'axe central du projet de la ville de Brest.

Une enquête portant uniquement sur des collaborations de ce type aurait donc été trop restrictive, et les comparaisons avec le réseau brestois n'auraient pu se faire

---

<sup>17</sup> La liste a été établie en utilisant les données statistiques 2002, disponibles sur le site de l'Association des Directeurs de Bibliothèque de Grande Ville (ADBGV), où nous avons aussi trouvé les coordonnées des directeurs des établissements concernés.

qu'en rétrécissant le contexte à ce seul élément du projet, limitant ainsi la portée des enseignements à tirer de ces résultats.

De plus, l'étude de faisabilité du cabinet arp comportait déjà un important travail d'enquête sur les villes disposant de bibliothèques municipales et universitaires intégrées, travail justement réalisé dans la perspective d'une comparaison avec le contexte brestois, et qui démontrait déjà combien il était difficile d'établir une typologie de ces partenariats. Une seconde étude, abordée sous le même angle et avec des moyens plus réduits, aurait été, au mieux, redondante.

Pour notre enquête, nous avons donc pris le parti de banaliser la collaboration entre bibliothèque municipale et bibliothèque universitaire, et de la recenser comme un partenariat possible parmi d'autres, insérée à ce titre dans la rubrique « partenaires du réseau » de notre questionnaire.

Les critères arrêtés nous ont amenés à constituer une liste de 22 villes<sup>18</sup>.

Les directeurs des bibliothèques retenues ont été contactés par messagerie informatique, avec une lettre de présentation et le questionnaire en pièce jointe.

### 1.1.3. Dépouillement des réponses

Nous avons reçu en retour une douzaine de questionnaires complétés, le plus souvent intégralement, mais pas toujours, et cela pour deux raisons essentielles : soit les données demandées n'étaient pas disponibles, soit la formulation de la question, malgré nos précautions, a été interprétée de façon différente du sens que nous lui donnions.

Certaines données recueillies étaient inexploitable pour notre propos (les questions portant sur les fonctions administratives, en particulier, ont donné lieu à des interprétations très différentes selon les cas, ou sont restées sans réponse).

---

<sup>18</sup> Cette liste figure en annexe 2.



Très peu de bibliothèques nous ont communiqué leur organigramme.

Le dépouillement achevé, neuf questionnaires seulement se sont révélés utilisables.

Les données recueillies et exploitées concernent les villes suivantes :

- Besançon
- Bordeaux
- Caen
- Le Havre
- Limoges
- Nancy
- Reims
- Rennes
- Saint Etienne

La bibliothèque de Grenoble n'a pas donné suite à notre courrier, mais nous avons pu recueillir suffisamment d'informations pertinentes sur le site web de cet établissement<sup>19</sup>, y compris l'organigramme, pour pouvoir l'inclure dans notre enquête.

## **2. Une typologie des réseaux**

Au fur et à mesure du dépouillement des données que nous avons collectées, nous avons vu se dessiner une très grande hétérogénéité de situations. C'est pourquoi nous avons choisi de nous concentrer sur deux exemples, qui délimitent les deux extrémités de l'éventail des cas rencontrés, en fonction du degré de centralisation.

---

<sup>19</sup><http://www.bm-grenoble.fr>

## **2.1. Un exemple de réseau décentralisé : Grenoble**

Le réseau des bibliothèques municipales de Grenoble (156 000 habitants, comme Brest) compte 14 équipements :

- 1 bibliothèque d'étude et d'information (qui ne fait pas de prêt)
- 2 grandes bibliothèques multimédia pour adultes
- 5 bibliothèques multimédia de secteurs pour adultes et enfants
- 4 bibliothèques de quartier dont 3 réservées aux enfants
- 1 bibliothèque pour les collectivités adultes et enfants
- 1 bibliothèque municipale internationale

La superficie totale de ces équipements est de 16 608 m<sup>2</sup>, dont plus de 10 000 pour la seule bibliothèque d'étude et d'information. Le volume des collections d'imprimés est d'environ 660 000 documents. Pour animer un tel ensemble, les bibliothèques municipales disposent de 166 équivalents temps plein.

Il s'agit donc d'un dispositif de grandes dimensions, qui inclut des équipements de nature très diverse, de part leurs publics, et donc de part leurs objectifs et leurs missions.

A Grenoble, il n'existe pas d'équipement fédérateur, le réseau est un réseau entièrement décentralisé, et les bibliothèques jouissent d'une grande autonomie.

Il n'y a pas de centralisation des tâches internes.

L'organigramme est donc établi pour assurer une cohérence du réseau. Dans cette optique, il identifie des missions de coordination, et des services communs.

Les missions de coordination sont la politique documentaire, la coordination musique, le développement de la lecture, la coordination jeunesse, et les relations avec l'Education Nationale.

Les services communs sont l'administration, la formation, l'action culturelle et la communication, et l'informatique/NTIC/base bibliographique.

Dans l'organigramme, les bibliothèques du réseau sont réparties en trois sous-ensembles : grandes bibliothèques (dont la bibliothèque d'étude) bibliothèques de secteurs, et bibliothèques de quartier.

## **2.2. Un exemple de réseau centralisé : Bordeaux**

La ville de Bordeaux compte près de 220 000 habitants (soit la taille de la communauté urbaine de Brest), à qui elle offre un réseau de lecture publique qui compte une médiathèque centrale, Mériadeck, d'une superficie de 24 191m<sup>2</sup>, et d'un réseau de dix bibliothèques de quartier (surface totale : 3550 m<sup>2</sup>) et d'un bibliobus. Les collections comptent environ 750 000 imprimés. L'effectif total de l'établissement s'élève à 191 équivalents temps complet. Les trois quarts des agents sont affectés à la médiathèque, où sont centralisés les services communs : le secteur RCB (service Réception, service Catalogue et ancienne Coordination bibliographique), le service de l'équipement, le service de la préservation et de la restauration des collections. L'essentiel des tâches internes est donc centralisé à la médiathèque.

L'organigramme de l'établissement répond à un double objectif de structuration de l'organisation autour de grands départements (Département de la lecture publique, Département du patrimoine, Services Communs, Moyens généraux), et de mise en place d'actions transversales pour tout le réseau (Politique documentaire de lecture publique, Politique de conservation, Développement des compétences, Action culturelle et communication externe, Relations avec le public, Public enfants et jeunes).

### **3. Synthèse**

Cette synthèse sera l'occasion d'établir une comparaison entre les deux systèmes évoqués plus haut, avant de revenir sur quelques éléments de réflexion issus de l'analyse des données recueillies au cours de notre enquête.

#### **3.1. Une comparaison à l'avantage des réseaux centralisés ?**

La centralisation des services permet de réaliser d'importantes économies, et de libérer certains personnels pour assurer d'autres tâches. Si l'on compare nos deux exemples, en dépit de la différence de taille des réseaux (la superficie totale des bibliothèques de Bordeaux représente 1,5 fois celle de Grenoble, le volume des collections est supérieur d'environ 10%), on constate que l'effectif de Bordeaux n'est que de 20% plus élevé que celui de Grenoble.

La spécialisation des tâches peut aussi avoir pour objectif une amélioration et une homogénéisation du service rendu (catalogage, par exemple).

Cette spécialisation a bien entendu son revers, en l'espèce le danger de la monotonie et de la baisse de la motivation des agents.

La centralisation nécessite aussi un travail permanent d'entretien des relations entre la centrale et les annexes, pour lequel les missions transversales se révèlent un outil appréciable.

#### **3.2. Éléments de réflexion sur les réseaux participant à l'enquête**

Malgré le nombre relativement modeste de réseaux participant à notre enquête, et l'hétérogénéité des situations, nous avons pu observer la répétition de quelques motifs, qui, sans qu'on puisse présumer de leur validité statistique, peuvent néanmoins être révélateurs de quelques tendances, ou à tout le moins fournir des pistes de réflexion sur la structuration des réseaux métropolitains.

### 3.2.1. Le statut des annexes et leur offre documentaire

#### 3.2.1.1. *La spécialisation des annexes*

Dans les réseaux que nous avons pu étudier, la spécialisation de certaines annexes est assez fréquente. Deux types de spécialisation sont possibles :

- En direction d'une catégorie de public (le plus souvent, il s'agit du public jeunesse). Ce type d'annexe existe à Besançon, Nancy, St Etienne, Le Havre, et Grenoble.
- La spécialisation documentaire (bibliothèque thématique ou pôle d'excellence) est plus rare, et ne se retrouve qu'à Limoges et à Besançon<sup>20</sup>.

#### 3.2.1.2. *L'offre documentaire : une diversification amorcée*

Très souvent, l'offre documentaire des bibliothèques de quartier se limite aux livres et aux périodiques. Les réseaux ont pour la plupart pris acte de l'attractivité des nouveaux supports, et ont commencé à diversifier l'offre documentaire des annexes, afin de maintenir ou de relancer l'activité de prêt<sup>21</sup>.

La diversification est plus ou moins engagée selon les réseaux, et selon les supports considérés. Les réseaux du Havre et de Nancy concentrent leur offre multisupport à la centrale, les annexes continuent à ne proposer que des documents papier<sup>22</sup>. Les autres établissements proposent des CD dans la moitié de leurs annexes, sauf exception<sup>23</sup>. En ce qui concerne les DVD, support d'apparition plus récente, et qui nécessite un effort financier plus important, la situation des réseaux métropolitains est plus contrastée : toutes les annexes de St Etienne offrent des

---

<sup>20</sup> Brest ayant opté pour une double vocation encyclopédique et thématique de ses bibliothèques.

<sup>21</sup> C'est aussi l'option prise par Brest. A ce sujet, on consultera le rapport de stage p.11.

<sup>22</sup> La superficie très réduite des annexes de Nancy (700 m<sup>2</sup> répartis entre 5 annexes) est peut-être dans ce cas précis un facteur explicatif.

<sup>23</sup> A Rennes, seules 2 annexes proposent des CD.

DVD<sup>24</sup>, ainsi que presque toutes celles de Bordeaux, la moitié de celles de Besançon. Rennes commence à peine (3 bibliothèques sur 13 ont des DVD), comme Reims, Caen et Limoges (une seule annexe équipée dans chaque cas.)

### 3.2.2. La centralisation du circuit du document

La centralisation du circuit du document semble s'être engagée dans la plupart des réseaux que nous avons pu étudier. Là encore, l'avancement du processus varie selon les cas et selon le module du circuit du document que l'on observe.

#### 3.2.2.1. *Les acquisitions*

Les acquisitions ne sont centralisées que dans la moitié des cas inclus dans notre enquête.

#### 3.2.2.2. *Le catalogage*

La centralisation du catalogage<sup>25</sup> ne fait plus guère débat : dans les réseaux étudiés pour notre enquête, c'est l'étape du circuit documentaire qui est le plus souvent centralisée. Seules Limoges, Le Havre, et Reims ne l'ont pas engagée.

#### 3.2.2.3. *L'équipement des ouvrages*

Dans de très nombreux cas, l'équipement des ouvrages n'est pas centralisé, il est réalisé dans chaque bibliothèque de quartier.

---

<sup>24</sup> La diversification des supports dans les annexes de St Etienne était l'une des propositions faite par Julien Roche dans son mémoire d'étude « L'impact de l'ouverture d'une nouvelle centrale sur le réseau d'une bibliothèque municipale : le cas de St Etienne » p.53-54.

<sup>25</sup> Nous ne considérons ici que le catalogage des livres.

## **4. Le cas de Brest**

### **4.1. Spécificité de la situation brestoise**

L'enquête que nous avons menée a été l'occasion de constater la place particulière, et assez isolée, de Brest dans le paysage des réseaux métropolitains.

L'originalité la plus marquante du dispositif brestois tel qu'il se présente actuellement, est la dimension moyenne très élevée des bibliothèques de quartier, et leur emprise prépondérante sur la superficie du réseau. Nous avons déjà fait cette constatation, de façon intuitive, lors de notre visite du réseau, mais le dépouillement des données nous a permis de confirmer cette impression. En effet, le réseau de Brest consacre 70% de sa superficie à ses bibliothèques de quartier, quand la part dévolue à ces mêmes équipements dans les réseaux que nous avons pu étudier, varie de 7% (à Nancy) à 46% (au Havre), mais ne dépasse jamais, quoi qu'il en soit, la moitié des surfaces disponibles.

Un rééquilibrage des superficies entre équipement central et équipements de quartier va s'opérer à Brest avec la mise en place de la nouvelle médiathèque, qui fera 8400 m<sup>2</sup>, et portera la superficie totale du réseau à 15 614 m<sup>2</sup>. La part des bibliothèques de quartier sera alors de 47%. Néanmoins, en valeur absolue, la dimension des « annexes<sup>26</sup> » restera importante, suffisamment pour ne pas prédéterminer leur affectation, au contraire de certains réseaux, où la très petite taille des annexes limite forcément leur usage (par exemple à un seul type de public) ou leur développement.

### **4.2. Le passage d'une structure à une autre**

Sur le plan de sa structure générale, le réseau de Brest est pour l'instant en tout cas, un réseau encore décentralisé, assez proche du modèle grenoblois, qu'il rejoint

---

<sup>26</sup> Le personnel des bibliothèques de Brest n'emploie presque jamais ce terme, en tout cas pour l'instant.

surtout dans la grande autonomie des différentes bibliothèques qui composent le réseau.

Mais Brest, à la différence de Grenoble<sup>27</sup>, a déjà amorcé une centralisation, qui devra trouver son aboutissement avec l'ouverture de sa nouvelle médiathèque.

---

<sup>27</sup> Il semble pourtant que Grenoble en vienne aux mêmes conclusions que Brest, et envisage de restructurer son réseau, avec une centrale, et un pôle secondaire.



# ***Pistes de réflexion pour la restructuration du réseau des bibliothèques de Brest***

## **1. Politique documentaire**

### **1.1. Remanier la carte documentaire ?**

L'offre documentaire sur le réseau brestois actuel est, nous l'avons vu, une offre équilibrée, qui a beaucoup fait pour l'attractivité des équipements de quartier.

Chaque équipement a une vocation encyclopédique, doublée d'une spécialité documentaire, qui sans viser à l'excellence ni à l'exhaustivité, contribue à l'affirmation de l'identité propre des bibliothèques du réseau. Ces spécialités sont les suivantes :

- Pôle emploi-formation adultes à Neptune
- Pôle emploi-formation jeunes à Pontanézen
- Romans policiers à St Martin
- Fonds Théâtre à Lambézellec
- Fonds Cinéma à St Marc
- Fonds Mer à Bellevue
- Fonds Sport à la Cavale Blanche
- Fonds Livres en gros caractères et livres sur CD à Quatre Moulins
- Patrimoine, fonds régionaux, fonds spécialisés de haut niveau à l'Etude

- Phonogrammes et partitions à la discothèque Arpège

Les spécialisations sont plus ou moins abouties selon les bibliothèques, et leurs thèmes pourront être reconsidérés, mais la validité du principe même de spécialisation demeurera après l'ouverture de la médiathèque.

Pour contribuer à la rationalisation et à la cohérence de la politique documentaire à l'échelle du réseau, des plans d'achat ont été instaurés dès le milieu des années 1990<sup>28</sup>.

Néanmoins, le projet impliquant une fermeture des trois équipements du centre ville, la carte documentaire s'en trouvera inévitablement modifiée.

## **1.2. Positionner la centrale en matière documentaire**

### **1.2.1. Dans le réseau municipal**

L'offre documentaire de la centrale doit être pensée dans une perspective prioritaire de préservation de l'équilibre général du réseau.

Les collections issues des trois équipements voués à la fermeture sont d'ores et déjà destinées à intégrer la centrale. Une refonte de ces collections, dont une partie était en accès indirect, sera nécessaire, ainsi qu'une campagne d'acquisitions pour une remise à niveau, en particulier sur les nouveaux supports documentaires.

Le transfert de ces collections prédétermine les spécificités documentaires de la centrale : fonds breton, fonds patrimoniaux et spécialisés, en particulier le fonds Mer, et un quasi-monopole sur les phonogrammes du réseau.

---

<sup>28</sup> La démarche des plans d'achat est décrite en détail par Yannick Lucéa dans « Les plans d'achat. Bibliothèque municipale de Brest ». *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°2, p.44-45. La consultation de cet article sera utilement complétée par celle de « La politique d'acquisition de la bibliothèque municipale de Brest : méthode et fonctionnement », de Yannick Lucéa et Chantal Jonneaux, *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2000, n°189, p.49-51.

Le risque inhérent à cette opération est celui de provoquer une surconcentration de l'offre documentaire à la médiathèque, avec des répercussions potentielles sur la fréquentation des bibliothèques de quartier.

Pour ne pas créer de hiatus entre l'attractivité de la centrale et celle du reste du réseau, on pourra alors faire jouer deux leviers complémentaires:

- Le maintien de la qualité et surtout de la diversité de l'offre documentaire dans les bibliothèques de quartier, par exemple en poursuivant le déploiement de l'offre de vidéos et de DVD, dont on a vu ces dernières années l'effet de relance sur les équipements en perte de vitesse du réseau<sup>29</sup>.
- La promotion de la centrale avant tout en tant que fournisseur de nouveaux services pour l'ensemble des usagers du réseau (création multimédia, service spécifique pour les malvoyants, laboratoire de langues, pour ne citer que quelques exemples).

Cependant, il ne faudra pas négliger le rôle de la centrale comme équipement de proximité pour les usagers riverains du site, mais aussi pour les habitants du bas de Siam, qui vont se trouver sans bibliothèque dans leur voisinage immédiat, alors qu'ils en ont trois pour l'instant, même si ces équipements ne sont pas parmi les plus performants du réseau, et que seule la bibliothèque Neptune a véritablement une vocation de lecture publique.

La bibliothèque de quartier la plus proche du site de la nouvelle médiathèque est la bibliothèque St Martin, ouverte en 2003, et aux dimensions délibérément réduites (un peu plus de 200 m<sup>2</sup>), pour éviter de la placer en situation de concurrence avec la future médiathèque, et d'avoir à gérer des flux de publics non prévus.

---

<sup>29</sup> Cf le rapport de stage, p.11 et p.23.

### 1.2.2. Par rapport à la Bibliothèque Universitaire

A propos de la coopération documentaire entre la médiathèque centrale et sa voisine universitaire, le projet reste assez laconique, puisqu'il mentionne simplement l'instauration d'une politique documentaire concertée. La possibilité d'un échange de collections est envisagée.

A titre d'exemple, l'éventualité d'un rapatriement du fonds théâtre de Lambézellec a été évoquée. Jusqu'à présent, ce fonds n'a pas trouvé son public, et son transfert dans un équipement fréquenté par des étudiants de lettres procède d'une logique de rapprochement de ce fonds et de son public potentiel.

De fait, le positionnement de la médiathèque vis-à-vis de la BU est induit par le transfert des fonds issus de l'ancienne bibliothèque d'Etude. En effet, le public de cet équipement est constitué à 60% d'étudiants, qui viennent beaucoup plus pour consulter les fonds que pour bénéficier d'un espace de travail correct. Il est donc logique de prévoir un report de ce public, qui suivra les collections à la médiathèque, *a fortiori* pour y trouver en plus un lieu de consultation agréable.

### 1.2.3. Au niveau intercommunal et régional

A ce point de notre réflexion, il est important de souligner que la lecture publique est à Brest une compétence de la ville. L'éventualité d'un transfert à la communauté urbaine n'est pas à l'ordre du jour, et n'est pas non plus envisagée dans une perspective de moyen terme.

Le projet de médiathèque centrale est un projet strictement municipal qui, à l'instar du reste du réseau, n'a pas de dimension intercommunale.

La question de l'intercommunalité, si prégnante dans le paysage de la lecture publique en France, n'est donc pas un enjeu immédiat dans le cas du projet brestois.

Cependant, le panorama des bibliothèques de la communauté urbaine s'est considérablement enrichi depuis plusieurs années.

De nombreuses communes des environs de Brest, y compris hors de la communauté urbaine<sup>30</sup>, se sont en effet équipées récemment de médiathèques attractives, ce qui a eu des conséquences sur la fréquentation des bibliothèques brestoises : la proportion de lecteurs non brestois sur le réseau diminue depuis plusieurs années. Ainsi en 2003, le public accueilli dans les bibliothèques de Brest était à 87% un public brestois.

Ces phénomènes de migration du lectorat sont là pour témoigner de l'existence de liens entre les bibliothèques de lecture publique, à l'échelle locorégionale. Même si à l'heure actuelle, cette réalité n'a pas de cadre administratif, et n'est pas encore prise en compte par les élus, elle ne peut être occultée, faute de quoi les rapports entre les différents équipements de lecture publique de Brest et les médiathèques des environs risquent de s'embourber dans une mise en concurrence contreproductive.

La future médiathèque centrale doit donc aussi être envisagée comme un instrument de (re)conquête des lecteurs non brestois, et au-delà, contribuer à la diffusion de l'offre documentaire du réseau à l'échelle régionale<sup>31</sup>.

Cet objectif doit être pris en compte de façon prioritaire lors de la réflexion sur l'offre documentaire proposée par la centrale, dans une optique de complémentarité (et non plus de concurrence) avec les offres des médiathèques des communes environnantes<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> On peut citer entre autres Plougastel-Daoulas, Landerneau, St Renan. Toutes sont des réalisations de qualité, parfois très innovantes architecturalement (St Renan a reçu plusieurs prix nationaux d'architecture).

<sup>31</sup> Dans ce contexte, on ne peut manquer de faire un rapprochement avec le rôle que les BMVR sont appelées à jouer dans l'aménagement du territoire en matière de lecture publique.

<sup>32</sup> En matière de politique documentaire, la problématique est alors complètement inversée par rapport à l'insertion de la centrale au niveau du réseau municipal.

La valorisation des fonds d'intérêt régional détenus par la bibliothèque de Brest (fonds breton), rendue possible par l'avènement de la médiathèque, sera l'un des axes porteurs de cette complémentarité.

Pour promouvoir et diffuser son offre documentaire à plus vaste échelle, la médiathèque pourra miser efficacement sur le fonds Mer.

Ce fonds spécialisé de 13 000 ouvrages, est d'ores et déjà un point fort de la spécificité documentaire brestoise. Il est réparti entre la médiathèque Bellevue, pour les 8000 ouvrages à destination grand public, et la bibliothèque d'Etude pour les 5000 ouvrages de niveau recherche et les ouvrages patrimoniaux traitant des thèmes liés à la vie maritime. Ces derniers sont appelés à intégrer la médiathèque centrale, dont ils contribueront à enrichir l'offre documentaire.

L'intérêt de ces fonds dépasse largement le cadre local, et leur valorisation doit se faire dans la perspective d'une diffusion à l'échelle régionale, voire nationale. Pour cela, le réseau dispose d'un outil déjà opérationnel et efficace, mais qui va se trouver renforcé par la création d'une médiathèque centrale, et par les liens privilégiés qui seront tissés avec la bibliothèque universitaire voisine : le pôle associé Océanographie.

La bibliothèque municipale pilote depuis 1995 le pôle associé Océanographie de la Bibliothèque nationale de France, au sein duquel ses partenaires sont le Service Historique de la Marine, l'IFREMER, et le Service Commun de Documentation de l'UBO. Le pôle Océanographie qualifie la région brestoise comme pôle d'excellence dans ce domaine, et contribue au rayonnement scientifique et culturel de Brest au niveau national. L'exemple le plus récent, et l'un des plus marquants de cette coopération, est l'organisation, en partenariat avec la BnF, de l'exposition *Mer, Terreur et Fascination*<sup>33</sup>.

Le pôle Océanographie est donc appelé à être, de plus en plus, un canal privilégié de promotion de l'offre documentaire brestoise, et ce, bien au-delà des limites du territoire intercommunal.

---

<sup>33</sup> Cette exposition a eu lieu à la BnF d'octobre 2003 à janvier 2004, et sera visible à Brest, dans une version légèrement modifiée, de mai à mi-juillet 2005.

## 2. Repenser le circuit du document

Le réseau brestois a engagé à l'occasion de la réorganisation de 1998 une réflexion sur le circuit du document, en optant pour une centralisation partielle des différentes tâches concernées.

Ce choix s'explique par des objectifs de maîtrise des coûts, mais aussi d'amélioration et d'homogénéisation de la qualité du travail réalisé.

Ainsi que nous l'avons vu au cours de notre enquête, d'autres réseaux métropolitains, confrontés aux mêmes réalités, ont tenu le même raisonnement, et engagé un processus de centralisation des activités liées au circuit du document<sup>34</sup>.

En ce qui concerne le cas de Brest, l'insertion de la centrale dans le réseau ne remet pas en cause la finalité de la démarche de centralisation, il n'y a donc pas lieu de repenser à proprement parler le circuit du document.

En revanche, la nouvelle centrale viendra pallier une carence dans l'infrastructure du réseau, et permettra de mener à son terme le processus de centralisation amorcé depuis 1998. Il reste donc à définir justement où doit se situer ce terme, et partant, le degré de centralisation le plus adapté au contexte brestois, pour chaque étape du circuit du document.

### 2.1. Acquisitions

L'autonomie des bibliothèques de quartier en matière d'acquisitions est un principe fort du dispositif brestois. L'instauration des plans d'achats, depuis 2001, donne de bonnes garanties en matière de cohérence à l'échelle du réseau.

---

<sup>34</sup> On n'abordera pas ici la question de la cotation, qui reste forcément décentralisée, puisque dépendante de la classification choisie par chaque équipement. A Brest par exemple, coexistent 3 classifications : Dewey, thématique « maison », et cotation magasin à l'Etude, qui est en prêt indirect, cette dernière étant donc appelée à disparaître.

La question de la centralisation des acquisitions est à envisager avec prudence, l'objectif prioritaire étant, nous l'avons vu plus haut, de préserver l'identité propre des équipements de quartier.

D'autre part, il est important pour le dynamisme du réseau de maintenir le niveau d'implication du personnel, toujours très élevé en ce qui concerne les acquisitions. Cependant, le maintien de la décentralisation nécessiterait de mettre en place ou de renforcer des dispositifs qui puissent garantir la cohérence des acquisitions à l'échelle du réseau.

## **2.2. Catalogage**

A Brest, la centralisation est virtuellement achevée, puisque le service du catalogage est déjà en place à la bibliothèque d'étude. Le catalogage des CD est effectué à la discothèque d'Etude.

La fermeture programmée de ces deux équipements entraînera donc simplement une relocalisation du service à la médiathèque, sans repositionnement fonctionnel<sup>35</sup>.

## **2.3. Reliure et équipement des documents**

A Brest, reliure et équipement sont actuellement complètement décentralisés, ce qui implique un coût de fonctionnement très important en personnel.

Il ne s'agit pas d'une particularité exclusivement brestoise, la décentralisation des tâches d'équipement est, comme nous l'avons vu, très répandue dans les réseaux que nous avons pu observer.

---

<sup>35</sup> Il restera à déterminer si l'on souhaite poursuivre dans la logique de non spécialisation des catalogueurs en fonction des supports. Dans cette éventualité, une fraction des catalogueurs de la discothèque pourrait intégrer l'équipe généraliste issue du service basé à l'Etude, par exemple au pro rata de la charge de travail transférée.



Dans le cas qui nous occupe, on relèvera cependant que le programme technique du projet de médiathèque centrale prévoit un atelier de reliure d'une capacité d'accueil de 12 postes de travail.

Le réseau se réserve ainsi, ou à tout le moins ne s'interdit pas, la possibilité d'une éventuelle centralisation, totale ou partielle, des activités de reliure et d'équipement des documents.

### **3. Patrimoine et conservation**

La constitution, la promotion et la conservation des fonds patrimoniaux font partie des missions générales du réseau des bibliothèques municipales de Brest, mentionnées comme telles dans la charte des collections établie par ces mêmes bibliothèques<sup>36</sup>.

Ces trois missions sont pour l'instant confiées à la bibliothèque d'Etude, dont l'infrastructure et le fonctionnement sont inadaptés à la mise en œuvre d'une politique patrimoniale en rapport avec les objectifs affichés, particulièrement en ce qui concerne la promotion.

Les fonds patrimoniaux de Brest, soit 11 200 ouvrages, ne sont pas suffisamment mis en valeur ni exploités, le réseau ne disposant à l'heure actuelle ni d'espaces d'exposition adaptés à la nature de ces fonds, ni de salle de consultation spécialisée.

En matière de patrimoine, la médiathèque viendra donc combler une carence infrastructurelle handicapante pour le réseau.

Néanmoins, l'opération va au delà d'un renouvellement des locaux : il ne s'agit pas simplement de remplacer un équipement vieillissant ou défaillant, mais bien de se donner les moyens de ses ambitions, légitimes pour un établissement de cette

---

<sup>36</sup> Des extraits de la charte des collections des bibliothèques de Brest sont insérés en annexe 3.

envergure, et de déployer une vraie politique de promotion du patrimoine à l'échelle du réseau, et même au-delà.

### **3.1. Mission patrimoniale : le domaine réservé de la centrale ?**

La médiathèque centrale se verra dotée d'une section patrimoine, et hébergera un atelier de reliure spécialisé « ouvrages anciens », plus un atelier réservé à la dorure.

C'est aussi à la centrale que seront situés les magasins, en particulier le magasin des ouvrages précieux.

Enfin, le programme prévoit l'existence d'un laboratoire de numérisation.

Le projet réunit ainsi dans un même équipement, tous les moyens logistiques dévolus aux missions patrimoniales, mais il ne s'agit pas de faire du patrimoine le pré carré de la médiathèque.

### **3.2. Conservation patrimoniale et lecture publique**

En tout état de cause, cette concentration des missions patrimoniales en un point du réseau ne constitue pas une innovation.

Rappelons qu'à l'heure actuelle, les missions patrimoniales sont déjà rassemblées un seul équipement du réseau, puisque les fonds patrimoniaux sont conservés à la bibliothèque d'Etude, qui *de facto*, n'a pas une vocation de lecture publique. Ses usagers sont essentiellement des étudiants (61%) ou des enseignants et des cadres (11%), qui y viennent à 70% pour leurs études.

A l'ouverture de la médiathèque, les fonds anciens intégreront la section patrimoine des espaces de consultation. Cette zone comprendra une quarantaine de places de travail, et des carrels réservés à la lecture des microfilms.

A l'entrée de la section, il est prévu un espace de mise en valeur du patrimoine écrit, où seront exposés par roulement des ouvrages habituellement invisibles au public.

La médiathèque offrira ainsi une « zone de contact » plus étendue entre les usagers du réseau de lecture publique dans leur ensemble, et les fonds patrimoniaux.

Cette démarche nous paraît intéressante, car elle permettra, en réintégrant les fonds anciens dans un équipement qui ne leur est pas exclusivement dédié, et en leur donnant une plus grande visibilité, d'enclencher la réinsertion de la mission patrimoniale dans le champ plus vaste de la lecture publique. L'objectif final est de favoriser la réappropriation, par tous les Brestois, de leur patrimoine écrit.

Le projet de médiathèque centrale aura donc un rôle essentiel à jouer dans la mission de promotion du patrimoine sur l'ensemble du réseau.

Enfin, le laboratoire de numérisation, dont la bibliothèque municipale ne disposait pas jusqu'à présent, sera un précieux outil d'aide à la conservation et à la diffusion du patrimoine brestois, à plus grande échelle.

## **4. Structures fonctionnelles**

### **4.1. Les fonctions transversales**

La mise en place des fonctions transversales avait pour but originel le renforcement du réseau, et jusqu'à présent, elles ont contribué, pour une part importante, à la réalisation de cet objectif.

Avec l'inauguration de la médiathèque centrale, le réseau va continuer d'exister, mais sa structure sera profondément modifiée.

Dans cette perspective, les fonctions transversales garderont toute leur légitimité, mais leur finalité devra être repensée pour mieux accompagner les changements à venir : d'un rôle de consolidation du réseau, elles devront évoluer vers un rôle d'équilibrage, pour maîtriser en particulier les tensions générées par l'insertion dans le réseau d'une médiathèque dotée d'un double statut d'équipement de quartier et de centrale.

Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de la fonction de supervision de la politique documentaire : il nous semble intéressant de disposer d'une fonction d'arbitrage à l'échelle du réseau, pour préserver l'équilibre général de l'offre documentaire.

## **4.2. Organigramme**

L'organigramme actuel<sup>37</sup> est issu de la réorganisation de 1998, et sera rendu caduc par l'inauguration de la nouvelle médiathèque<sup>38</sup>.

En effet, les fonctions transversales y sont presque toutes associées à l'encadrement d'une ou plusieurs bibliothèques de quartier. Avec la fermeture programmée des trois équipements du bas de Siam et l'ouverture d'un nouvel équipement (la centrale), cette organisation doit être revue.

Il est souhaitable d'engager une réflexion sur l'organigramme, orientée selon deux axes complémentaires.

Le premier thème de réflexion porte sur la répartition même des fonctions transversales. Certaines des missions transverses actuelles ont du mal à trouver leur place dans le réseau<sup>39</sup>, et il serait peut-être intéressant de les requalifier.

De nouvelles fonctions pourront être définies, pour mieux ajuster l'organigramme aux changements induits par l'ouverture de la nouvelle centrale.

---

<sup>37</sup> L'organigramme actuel est consultable en annexe 1-2 du rapport de stage.

<sup>38</sup> En fait, l'organigramme sera obsolète bien plus tôt, puisqu'il faut préparer dès à présent l'ouverture de la centrale. La direction mettra donc en place un organigramme temporaire, et nommera un chef de projet.

<sup>39</sup> C'est le cas par exemple de la fonction de développement de la lecture, qui rencontre des difficultés de positionnement, explicitées dans le rapport de stage, p.18.

Le deuxième point à considérer est celui du « couplage » entre les missions transverses et la supervision des bibliothèques de quartier.

Certains cadres verront certainement augmenter la charge de travail dédiée à leur fonction transversale (l'animation, par exemple), et diminuer d'autant le temps qu'ils pourront consacrer à la direction des équipements.

C'est pourquoi, dans le nouvel organigramme, l'opportunité du jumelage fonction transversale – mission d'encadrement devra probablement être réexaminée au cas par cas.

## **5. Les services : développer et innover**

L'offre de services du réseau brestois est pour l'instant limitée à un service écoles bibliothèques, un service de portage à domicile, et un espace de création multimédia (ECM). Cette offre n'est pas assez étoffée pour une ville de cette taille, mais la structure actuelle du réseau, et surtout le manque d'infrastructures adaptées, empêchent toute diversification supplémentaire, et limitent le développement des services existants.

Là encore, la médiathèque viendra à point pour suppléer au manque infrastructurel et fonctionnel du réseau, et *in fine* renforcer l'offre de services du réseau.

### **5.1. Consolider et développer les services existants**

#### **5.1.1. Les services aux collectivités**

Le Service Ecoles Bibliothèques est actuellement le principal service aux collectivités du réseau de Brest. Ce service existe depuis les années 1970, il soutient l'essentiel des actions en direction des publics scolaires (lectures suivies, aide aux bibliothèques scolaires...). Logé pour l'instant à l'étroit au rez-de-

chaussée de la bibliothèque d'Etude, ce service doit intégrer la médiathèque centrale, où il pourra développer ses activités dans une infrastructure bien mieux adaptée. Le projet prévoit en effet l'installation du service Ecoles Bibliothèques à proximité des magasins « conservation jeunesse » (accessibles aux groupes et aux enseignants) et un espace d'accueil pour les enseignants.

Pour encourager l'émergence de synergies, un rapprochement sera en outre opéré avec le service de la desserte à domicile et la médiatrice du livre, qui interviennent aussi, à des degrés divers, dans les actions en direction des collectivités (maisons de retraite, maison d'arrêt, crèches...).

### 5.1.2. L'espace de création multimédia

L'espace de création multimédia (ECM) est un point fort de l'offre de services de la bibliothèque municipale, et rencontre un succès croissant. Mis en place en 2002, il propose au public du réseau 9 postes informatiques dédiés à la création multimédia. 3 agents animent ce service, et assistent les usagers pour la création de leur site web, ou les conseillent pour leurs projets multimédia. Le service monte aussi des ateliers thématiques, pour tous les types de publics.

L'ECM est bien un service du réseau, mais il est installé à l'étroit dans un local de la bibliothèque Neptune, et son succès même risque de provoquer son engorgement.

Son intégration à la section Mutimédia de la médiathèque, dans des locaux plus adaptés, et dans une configuration agrandie, devait permettre à ce service de poursuivre son développement, tout en le repositionnant clairement en tant que service du réseau.

## 5.2. Proposer de nouveaux services

Certains éléments de la programmation ont déjà pris en compte la nécessité de mettre en place de nouveaux services pour différents types de publics.

### 5.2.1. Laboratoire de langues

La médiathèque centrale offrira au sein du Pôle Langues et Littérature un laboratoire de langues en libre service, équipé de 6 cabines en autoformation. Il s'agit effectivement d'un nouveau service, car le réseau n'offre actuellement rien d'équivalent.

### 5.2.2. Retour banalisé des documents

A l'heure actuelle, le retour des documents empruntés n'est possible que dans la bibliothèque où s'est fait l'emprunt. Il serait intéressant de réfléchir à la mise en place d'un système autorisant le retour des documents dans n'importe quel équipement du réseau. Ce service existe déjà dans 6 des réseaux que nous avons étudié<sup>40</sup>, et nous semble apporter un vrai confort aux usagers des bibliothèques, tout en renforçant leur perception du réseau dans sa globalité.

### 5.2.3. L'accueil des usagers malvoyants

Là encore, la médiathèque viendra combler une insuffisance du réseau. C'est la section multimédia qui accueillera les équipements destinés à faciliter l'usage des documents par les personnes malvoyantes : places d'écoute audio, scanners décrypteurs, postes de visionnage, postes informatiques en Braille.

---

<sup>40</sup> A Besançon, Bordeaux, Caen, Le Havre, Limoges et Rennes.

## **Conclusion**

Brest a besoin d'une médiathèque centrale, nous pensons l'avoir suffisamment démontré dans la première partie de notre travail. Le réseau de lecture publique actuel est encore performant, mais il ne peut plus croître ni évoluer, et son équilibre menace à terme de se figer dans l'immobilisme.

Dans notre étude, nous nous sommes efforcés d'exposer les grandes lignes du projet brestois, d'en identifier les enjeux, d'en préciser les objectifs, et de réfléchir aux moyens de les atteindre.

Nous avons exploré et évalué successivement tous les aspects du projet de nouvelle médiathèque de Brest, mais pour que notre réflexion soit complètement aboutie, il nous faut à présent réassembler les éléments du puzzle, faire un pas en arrière, et réexaminer le projet dans sa globalité et dans son contexte.

Quels sont les atouts de cette entreprise, et quels sont ses points faibles ?

En matière de bibliothèques, l'approche qui prévaut à Brest est une approche pragmatique. C'est celle qui a présidé à la construction du réseau de lecture publique, avec le succès que l'on sait.

Une telle approche est en parfaite adéquation avec une politique de proximité, mais pour lancer un projet de médiathèque centrale, elle se révèle insuffisante<sup>41</sup>, car le projet brestois est porteur d'un enjeu de politique municipale globale, ce dont les élus doivent impérativement prendre la mesure.

---

<sup>41</sup> Sur un projet de ce type, le pragmatisme reste pourtant un atout, mais il ne doit pas présider à la détermination des grandes lignes d'orientation du projet. Une approche pragmatique est utile *en aval* de cette prise de décision, et implique surtout les professionnels.



Quand le projet inclut une coopération entre une bibliothèque municipale et une bibliothèque universitaire, l'implication des élus devient une condition *sine qua non* de réussite.

Les conclusions de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet arp, abondaient déjà en ce sens : tout en soulignant le caractère unique de chaque situation, elles repéraient quelques dénominateurs communs à tous les exemples, et identifiaient spécifiquement la volonté politique comme l'élément plus déterminant pour la réussite du projet<sup>42</sup>.

A cet égard, le projet brestois souffre d'un handicap important. En effet, il s'agit à l'origine de deux projets distincts, que leurs tutelles respectives ont choisi de fusionner, ou plutôt de juxtaposer. Il est ainsi significatif que le cabinet arp ait été mandaté pour juger de *l'opportunité* du rapprochement des deux établissements.

On le voit bien, à Brest, les élus ne sont pas les initiateurs véritables du projet commun, dont les deux volets préexistaient séparément. En décidant d'un rapprochement, les tutelles ont plutôt joué le rôle d'un catalyseur.

En ce qui concerne la collaboration entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque universitaire, la position des élus est celle d'un consentement éclairé. Le projet recueille au mieux leur adhésion, alors qu'il devrait bénéficier de la force de leur engagement.

Cela ne signe pas pour autant l'arrêt de mort de la coopération entre les deux établissements, mais cette collaboration ne se déploiera pas forcément dans le cadre prévu par le projet.

Cependant, ainsi que nous l'avons souligné, la collaboration entre la médiathèque et la bibliothèque universitaire n'est pas au cœur du projet. Les deux équipements, universitaire et municipal, pourront exister et fonctionner séparément.

---

<sup>42</sup> Les autres critères nommés étaient la proximité des locaux, et une bonne entente entre les partenaires. Ces deux conditions sont réunies à Brest, puisqu'une partie des locaux sera commune aux deux établissements, et que la bibliothèque municipale et le SCD de l'UBO collaborent fructueusement depuis dix ans au sein du pôle Océanographie, pôle associé de la BnF.

On peut donc sans faire de contresens considérer le projet de médiathèque uniquement dans sa dimension d'établissement à vocation de lecture publique, et en évaluer les grandes orientations.

En matière de lecture publique en revanche, la médiathèque ne peut être pensée que dans son contexte et dans sa finalité.

Cette dimension a été bien prise en compte dans la réflexion qui a mené à l'élaboration du projet. Dans le cas de Brest, cela revêt d'autant plus d'importance que le réseau existant est bien construit et performant, et doit constituer un appui solide pour l'évolution envisagée. Nous avons pu constater, au cours de nos investigations, à quel point cette situation est peu fréquente dans le paysage des réseaux de bibliothèques métropolitains.

Tout l'enjeu pour la bibliothèque municipale sera donc de réussir la transition d'un équilibre à un autre.

Le projet brestois, plutôt qu'un projet de médiathèque centrale, est bien le projet d'un nouveau réseau.

L'objectif alors n'est pas tant la réalisation de la médiathèque centrale elle-même que la redynamisation d'un réseau à la recherche d'un second souffle. La nouvelle médiathèque est l'une des composantes de la stratégie à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, dont elle sera la concrétisation la plus visible.

# ***Bibliographie***

## *Sources*

**SETEC ORGANISATION.** Médiathèque centrale de la ville de Brest. Programme technique détaillé. Septembre 2004. 57 p.

**BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE ET BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE BREST.** Projet de nouvel équipement Bibliothèque Universitaire/Bibliothèque municipale. Réunion du 4 mars 2004. Relevé de conclusions. Mars 2004. 3 p.

**GALAUD, Nicolas.** Présentation du projet de médiathèque centrale. Rapport pour la réunion de municipalité du 14 mai 2005. Bibliothèque municipale de Brest. Mai 2004. 3 p.

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BORDEAUX.** Rapport d'activité 2003. Mai 2004. 58 p.

**LUCEA, Yannick.** Etat des lieux 2001. Bilan, objectifs, propositions d'amélioration du service. Réseau des bibliothèques municipales de Brest. Février 2001, non paginé.

**CABINET ARP.** Etude de faisabilité pour le rapprochement de la médiathèque et de la bibliothèque universitaire de Brest. Bibliothèque municipale de Brest. Mars 2001, 79 p.

**VILLE DE BREST- DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.** Effectifs de la bibliothèque municipale. Propositions d'évolution. Juin 1999. 21 p.

**LUCEA , Yannick.** Réorganisation/ré-informatisation du service, premier bilan (juin 1997-juin 1998). Bibliothèque municipale de Brest. Mai 1998. Non paginé

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE BREST.** Réorganisation du service. 1997. 19 p.

**LE DRO, Jean-Claude.** Historique de la bibliothèque municipale de Brest des origines à 1979 inclus. Bibliothèque municipale de Brest. 1981, 142 p.

## *Généralités sur les bibliothèques*

**BERTRAND, Anne-Marie.** *Les bibliothèques municipales enjeux culturels, sociaux, politiques.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 2002, 324 p.

**BERTRAND, Anne-Marie.** *Les publics des bibliothèques.* Editions du CNFPT, 1999, 79 p.

**BERTRAND, Anne-Marie.** *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider 1945-1985.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 324 p.

**CALENGE, Bertrand.** *Accueillir, orienter, informer : l'organisation des services aux publics dans les bibliothèques.* Paris : Editions du cercle de la Librairie, 1996. 429 p.

**GIAPPICONI, Thierry et CARBONE, Pierre.** *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques publiques.* Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 264 p.

**TAESCH-WAHLEN , Danielle.** *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires.* Paris : Electre - Editions du Cercle de la Librairie, 1997, 162 p.

**SEIBEL, Bernadette.** (Dir.). *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture.* Paris : Le Monde-Editions, 1995.406p.

## *Réseaux et bibliothèques*

**ADDE, Véronique.** Rennes-métropole. *Bibliothèque(s), revue de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2002, n°4. p.23-27.

**BERARD, Raymond.** La question des frontières entre bibliothèques universitaires et bibliothèques de lecture publique, dans CALENGE, Bertrand (dir) *Bibliothécaire, quel métier ?* Paris : Electre- Editions du Cercle de la Librairie, 2004, p125-135.

**CARBONE, Bruno.** La Rochelle-agglomération, une pionnière. *Bibliothèque(s), revue de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2002, n°4. p.36-38.

**CARBONE, Bruno.** Entre politiques et pratiques d'acquisition : les bibliothèques de l'agglomération de la Rochelle, un réseau à géométrie variable. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 2000, n°189, p.33-36.

**FRANQUEVILLE, Pierre.** Les nouveaux outils de l'urbanisme au service de la bibliothéconomie prospective. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2000, t.45, n°3, p.56-64.

**GAUTIER-GENTES, Jean-Luc.** Figures de la polyvalence. Regroupement de services et équipements culturels incluant une bibliothèque municipale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t.49, n°2, p.15-23.

**GORNOUVEL, Bénédicte.** *La BMVR et la bibliothèque intercommunale, l'exemple de la bibliothèque municipale de Rennes.* Mémoire d'étude, ENSSIB, 2002, 94 p.

**GUDIN DE VALLERIN, Gilles.** De l'équilibre des publics et des collections. La nouvelle bibliothèque centrale de Montpellier. *Bulletin des Bibliothèques de France.*, 2000, t.45, n°3, p.56-64.

**GUINDE-CLERC, Cendrine.** *Organisation en réseau de la bibliothèque municipale de Bordeaux. Histoire, état des lieux, perspectives : éléments d'analyse, d'évaluations et propositions.* Mémoire d'étude, ENSSIB, 1998, 106 p.

**HAMON, Hélène.** *Travailler en partenariat : la bibliothèque municipale de Rennes de l'analyse aux perspectives de développement.* Mémoire d'étude, ENSSIB, 1999.

**MOULINIER, Pierre.** Quelles politiques culturelles pour les grandes villes ?; dans SEIBEL, Bernadette (Dir.) *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture.* Paris : Le Monde-Éditions, 1995, 406p.

**ROCHE, Julien.** Proximité et centralité dans un réseau municipal. L'exemple de la bibliothèque de Saint-Etienne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2004, t.49, n°2, p.74-81.

**ROCHE, Julien.** *L'impact de l'ouverture d'une nouvelle centrale sur le réseau d'une bibliothèque municipale : le cas de St Etienne.* Mémoire d'étude, ENSSIB, 2002, 68 p.

**TRUC, Sylvie.** Politique des collections. L'expérience de la Bibliothèque municipale de Grenoble. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t.44, n°2, p.49-56.

## *Les bibliothèques de Brest*

**CHARRIER, Gilda, DUCHARME Frédérique, LACOMBE Philippe.** *Les Jeunes, les Livres, les Espaces-Livres. Tome 2, Entretiens avec les professionnels.* Etude réalisée par l'Atelier de Recherche Sociologique de l'Université de Bretagne Occidentale pour la Ville de Brest et la Direction des Affaires Culturelles. Brest, 1998, 54 p.

**CHARRIER, Gilda, DUCHARME Frédérique, LACOMBE Philippe.** *Les Jeunes, les Livres, les Espaces-Livres. Tome 3, Entretiens avec les non lecteurs.* Etude réalisée par l'Atelier de Recherche Sociologique de l'Université de Bretagne Occidentale pour la Ville de Brest et la Direction des Affaires Culturelles. Brest, 1998, 36 p.

**LE CORNEC, Isabelle et PAILLER, Monique.** L'expérience brestoise ou le principe de l'évolution perpétuelle. *Bibliothèque(s), Revue de l'Association des Bibliothécaires Français*, 2003, n°11/12, p.19-21.

**LE GUEN, Maria.** *Enquête auprès du personnel de la Bibliothèque municipale de Brest sur le projet de médiathèque centrale.* Stage pratique bibliothécaire, ENSSIB, 2003, 45 p.

**LOQUET, Christine.** *Les publics de la bibliothèque municipale de Brest.* Rapport à la Ville de Brest, Service des Bibliothèques. Brest : mars 1997, 36p.

**LOQUET, Christine.** *L'espace bibliothèque : Enquête sur les usagers du réseau de lecture publique brestois.* Mémoire de maîtrise de sociologie, 1996. 134 p.



**LOQUET, Christine.** *Aux portes de la bibliothèque : enquête sur les pratiques de lecture et les usages de la Bibliothèque Municipale en milieu populaire.* Mémoire de licence de sociologie, 1995, 42 p. (enquête réalisée sur le réseau municipal de Brest)

**LUCEA, Yannick.** Du nouveau à la bibliothèque municipale de Brest. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1996, t.41, n°1, p.91-92.

**LUCEA, Yannick.** Les plans d'achat. Bibliothèque municipale de Brest. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, t.44, n°2, p.45-48.

**LUCEA, Yannick et JONNEAUX, Chantal.** La politique d'acquisition de la bibliothèque municipale de Brest : méthode et fonctionnement. *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires français*, 2000, n°189, p.49-51.

**SANTANTONIOS, Laurence.** La tentation de la mixité. *Livres Hebdo*, 2004, n°574, p.72-73.

**SARNOWSKI, Françoise.** *Pour une meilleure coopération entre bibliothèques*, rapport de la mission d'étude « Lecture publique et intercommunalité dans le District de Rennes », 1998, 215p.

## ***Table des annexes***

<b>ANNEXE 1. QUESTIONNAIRE .....</b>	<b>67</b>
<b>ANNEXE 2. LISTE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES SOLLICITÉES POUR L'ENQUÊTE .....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXE 3. CHARTE DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES DE BREST (EXTRAITS).....</b>	<b>77</b>

## Annexe 1. Questionnaire

### DONNEES GENERALES RESEAU

#### Sites

La bibliothèque centrale relève :

de la ville

de la communauté urbaine ou d'agglomération

Nombre d'annexes : .....

Dont ..... relèvent de la ville et .....de la communauté urbaine ou d'agglomération

Surface de l'équipement central (m<sup>2</sup>): .....

Surface totale des annexes (m<sup>2</sup>) : .....

Répartition de l'offre documentaire :

*Merci de compléter le tableau ci-dessous*

Type de support	Proposé à la centrale		Nombre d'annexes proposant ce type de support
	Oui	Non	
Livres			
Périodiques			
DVD/VHS			
CD-ROM/DVD-ROM			
CD audio			

Certaines annexes sont-elles spécialisées pour un type de public (jeunesse, adultes, collectivités...)?

Oui

Non

Certaines annexes sont-elles « spécialisées » (axe documentaire renforcé sur un thème, pôle d'excellence, autres...)?

Oui

Non

### Abonnements et horaires

Quelles sont les différentes formules d'abonnement proposées aux lecteurs ?

*(cochez les cases correspondantes)*

abonnement donnant accès à tout le réseau

Oui  Non

abonnement donnant accès à une ou plusieurs annexes

Oui  Non

abonnement à la bibliothèque centrale uniquement

Oui  Non

Y a-t-il une harmonisation des horaires d'ouverture sur le réseau ?

Oui  Non

### Personnel

Nombre total d'agents travaillant sur le site central (en équivalent temps plein) : .....

Nombre total d'agents travaillant en annexes (etp) : .....

Nombre d'agents travaillant à la fois sur le site central et une ou plusieurs annexes (etp):

.....

## Equipe de direction

Merci de compléter le tableau ci-dessous

Cadre d'emploi	Nombre
Conservateurs d'état	
Conservateurs territoriaux	
Bibliothécaires territoriaux	
Attachés	
Autres cadres A (précisez)	

Nombre de cadres A relevant de la municipalité : .....

Nombre de cadres A relevant de la communauté urbaine ou d'agglomération :  
.....

## FONCTIONS COMMUNES

Pouvez vous joindre à ce questionnaire un organigramme ?

A défaut, pouvez-vous préciser ci-dessous la répartition des missions de l'équipe de direction?

## Administration du réseau

Nombre d'etp: .....

Cadres ..... d'emploi ..... (précisez) :

.....

.....

.....

## Organisation et planning

La gestion des plannings est-elle centralisée ?

Oui  Non

Nombre d'etp chargés de la gestion des plannings: .....

## Animation

Y a-t-il un service animation ? Oui  Non

Nombre d'etp de ce service :

Ce personnel participe-t-il à d'autres tâches ?

Oui  Non

Existe-t-il une fonction de coordination de l'animation ?

Oui  Non

La gestion du budget animation est-elle centralisée ?

Oui  Non

Nombre de sites disposant d'espaces d'animation et d'exposition :

Surfaces des locaux d'animation et d'exposition à la centrale (en m<sup>2</sup>) :

Surfaces totales des locaux d'animation et d'exposition dans les annexes (m<sup>2</sup>) :

Communication interne/Communication externe

Y a-t-il un service communication ?

Oui

Non

Nombre d'etp de ce service :

Ce personnel participe-t-il à d'autres tâches ?

Oui

Non

Y a-t-il une fonction de coordination de la communication ?

Oui

Non

Y a-t-il une charte graphique du réseau

(signalétique, supports internes/externes de communication) ?

Oui

Non

Existe-t-il un journal interne du réseau des bibliothèques ?

Oui

Non

Informatique

Nombre d'etp du service informatique : .....

Dont :.....filière culturelle et .....filière technique

Ce personnel participe-t-il à d'autres tâches (service public..?)

Oui

Non

Répartition du parc informatique :

*Merci de compléter le tableau ci-dessous*

	Postes informatiques internes à la Bibliothèque centrale	Postes informatiques publics à la Bibliothèque centrale	Postes informatiques internes dans les annexes	Postes informatiques publics dans les annexes
Nombre				

Qui assure la maintenance et la gestion informatique et bureautique de ce parc?

*(cochez les cases correspondantes)*

- Le personnel de la bibliothèque  
 Le service informatique de la ville  
 Le service informatique de l'agglomération  
 Une société extérieure

Le(s) serveur(s) bibliographique(s) est (sont) hébergé(s) :

- Dans les locaux de la bibliothèque  
 Dans des locaux municipaux  
 Dans des locaux intercommunaux ou communautaires  
 Autres (précisez)

Y a-t-il un webmestre pour le site de la bibliothèque?

Oui  Non

Logistique

Nombre d'etp du service logistique :

Le réseau dispose-t-il de véhicules de liaison ?

Oui  Non

Si oui, précisez le nombre :

Y a-t-il une navette régulière entre la centrale et les annexes ?

Oui  Non

Si oui, quelle est la fréquence de liaison ?

- quotidienne  
 hebdomadaire  
 autre (*précisez*)

Personnel chargé du ménage

Le ménage des locaux au sein du réseau est géré :

- par la bibliothèque

(si oui, nombre d'etp :.....)

↑ par un autre service municipal ou communautaire

(si oui, nombre d'etp : .....) )

↑ en externe

Ce service est-il centralisé ?

Oui ↑

Non ↑

## CIRCUIT DU DOCUMENT

Organisation des acquisitions et du traitement documentaire

*Merci de compléter le tableau en utilisant les lettres C pour centralisé ou D pour décentralisé :*

	Livres	Périodiques	DVD/ VHS	CD audio	CDROM/ DVDROM
Offices					
Acquisitions					
Réception					
Catalogage					
Equiperment					

## Répartition du personnel

*Merci de compléter le tableau ci-dessous*

Fonctions	Nombre d'etp		Personnel participant à d'autres tâches	
	Centrale	Annexes	OUI	NON
Acquisitions				
Catalogage				
Equiperment/reliure				

## Coordination du traitement documentaire

*Merci de compléter le tableau ci-dessous*

Fonction	Nombre d'etp	Centralisation	
		OUI	NON
Gestion des autorités			
Nettoyage catalogue			

Disposez vous des outils suivants (*cochez les cases correspondantes*):

↑ charte documentaire



plan de développement des collections

service d'information bibliographique

Les annexes disposent-elles d'un budget d'acquisition autonome ?

Oui  Non

Les relations avec les fournisseurs (relances, etc) sont elles centralisées ?

Oui  Non

## CONSERVATION ET MISSION PATRIMONIALE

Nombre d'etp chargés de la conservation et du patrimoine (y compris le personnel chargé des tâches de restauration, numérisation, microfilmage, photographie) :

.....

Dont ..... etp filière culturelle et ..... etp autres filières

Comment est assurée la mission de conservation et de lecture patrimoniale au sein du réseau ?

*(cochez la case correspondante)*

Par une bibliothèque patrimoniale spécialisée

Par le secteur patrimoine de la bibliothèque centrale

Par l'ensemble du réseau

Dans ce dernier cas, les annexes disposent-elles de magasins de diffusion et de conservation :  intermédiaire  définitive

*Merci de compléter le tableau ci-dessous*

Superficie salle(s) de lecture patrimoniale (m <sup>2</sup> )	
Superficie magasins (m <sup>2</sup> )	
Nombre de documents conservés en magasins	

Existe-t-il un plan de conservation pour le réseau ?

Oui  Non

## SERVICES SPECIFIQUES

Y a-t-il un service Bibliobus ?

Oui  Non

Si oui, nombre d'etp : ..... et nombre de véhicules : .....

Le retour des documents est-il banalisé ?

(Le lecteur peut-il ramener les documents dans un autre point du réseau que la bibliothèque d'emprunt)

Oui  Non

Les services suivants sont-ils proposés sur le réseau :

*Merci de compléter le tableau ci-dessous*

Service	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Nombre d'etp	Localisation : annexes ou centrale ?
Prêt aux écoles				
Prêt aux collectivités				
Portage à domicile				
Service déficients visuels				
Service handicapés				
Service publics empêchés (prisons, hôpitaux...)				
Espace de création multimédia				
Autres(préciser)				

## AUTRES PARTENAIRES

D'autres institutions culturelles ou établissements documentaires locaux sont-ils intégrés au réseau des bibliothèques ?

Oui  Non

Si oui, de quel type :

Bibliothèque universitaire

Conservatoire

Musée

Ecole d'art

Archives

Centre de documentation

Autres (*précisez*)

Y a-t-il des espaces partagés avec ces établissements ?

Oui

Non

*Si oui, merci de compléter le tableau ci-dessous*

Localisation espaces partagés (centrale, annexes, autres)	
Usage (magasins, salles de lectures...)	
Superficie (m <sup>2</sup> )	

Y a-t-il des acquisitions partagées ?

Oui

Non

Si oui, de quel type ?

Y a-t-il des collections partagées ?

Oui

Non

Si oui, de quel type ?

Y a-t-il un catalogue commun ou interconnecté ?

Oui

Non

Y a-t-il des services communs ?

Oui

Non

Si oui, précisez lesquels :

## APPRECIATION

Quels avantages trouvez-vous à l'organisation actuelle de votre réseau de bibliothèques ?

Quels inconvénients trouvez-vous à l'organisation actuelle du réseau ?

Envisagez-vous ou souhaitez-vous des modifications de cette organisation ?

## **Annexe 2. Liste des bibliothèques municipales sollicitées pour l'enquête<sup>43</sup>**

<b>Ville</b>	<b>Nombre d'annexes</b>	<b>Population</b>
Amiens	12	139 210
Angers	9	156 327
Besançon	5	122 308
Bordeaux	10	218 948
Caen	7	117 157
Cl.Ferrand	6	141 004
Grenoble	12	156 203
Le Havre	7	193 256
Lille	6	191 164
Limoges	5	137 502
Metz	7	127 498
Montpellier	7	229 055
Mulhouse	7	112 002
Nancy	6	105 830
Nantes	7	277 728
Orléans	7	116 559
Reims	5	191 325
Rennes	13	212 494
Rouen	5	108 758
Saint Etienne	6	183 522
Strasbourg	9	267 051
Tours	6	137 046

---

<sup>43</sup> Source des données : ADBGV, chiffres de 2002.

## **Annexe 3. Charte des collections des bibliothèques de Brest (extraits)**

### **Brest**

« La bibliothèque est un service public, culturel et municipal. En tant que service municipal, elle fonctionne sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la Ville de Brest. En tant que service culturel, elle bénéficie du concours de l'Etat par l'intermédiaire du Ministère de la Culture, qui contribue financièrement à son fonctionnement, à ses investissements et met à sa disposition, pour en assurer la direction, des conservateurs. En tant que service public, elle assume ses missions en se fondant sur des valeurs d'égalité, de laïcité et de continuité.

La bibliothèque municipale de Brest est implantée sur 10 sites. Le réseau se compose comme suit :

[Discothèque Arpège](#)

[Bibliothèque de Bellevue](#)

[Bibliothèque de la Cavale Blanche](#)

[Bibliothèque d'Etude - Services centraux](#)

[Médiathèque de Lambézellec](#)

[Bibliothèque Neptune](#)

[Bibliothèque de Pontanézen](#)

[Bibliothèque des Quatre-Moulins](#)

[Bibliothèque de Saint-Marc](#)

[Bibliothèque de Saint-Martin](#)

La bibliothèque a développé en outre des services spécifiques tels que :

- ◆ le [prêt à domicile](#) pour les lecteurs dans l'impossibilité de se déplacer ;
- ◆ le service Ecoles / Bibliothèque chargé de la lecture suivie et des relations avec les centres de documentation des écoles brestoises.

### **2) Objectifs généraux**

La Ville de Brest considère que la lecture et l'écriture forment l'un de ses secteurs culturels prioritaires. La bibliothèque propose à tous un même accès à la culture et à l'information. Ses services sont offerts sans distinction d'âge, de nationalité, de sexe, de religion, de langue ou de statut social. Ses missions sont les suivantes :

- ◆ Entretien et développer la pratique de la lecture auprès des publics jeunes et adultes. Cela suppose de s'appuyer sur des collections pluralistes, de niveaux de lecture et de compréhension variés, régulièrement tenues à jour. Les divers fonds de la bibliothèque permettent à l'utilisateur de se cultiver, de se distraire, de s'informer, de se former.
- ◆ Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle. Le texte, l'image et le son apportent le plaisir de la découverte et participent à l'enrichissement personnel. La bibliothèque est un lieu de diffusion et de médiation : elle contribue aussi à mettre en valeur des thématiques, des œuvres ou des auteurs peu présents dans le circuit commercial.
- ◆ Garantir à tous l'accès aux nouveaux supports et aux technologies documentaires (CD-Roms, Internet...) ; apprendre aux usagers la maîtrise de ces outils.
- ◆ Favoriser la formation initiale et permanente, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels. Dans un monde changeant où les savoirs se périment vite, la bibliothèque permet à l'utilisateur de compléter ses connaissances. Elle accroît ainsi l'égalité des chances et encourage la promotion sociale.
- ◆ Être un lieu de découverte, de rencontre, d'échanges et de convivialité dans la cité. La bibliothèque informe les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs dans la ville et le pays. Elle favorise la diffusion des valeurs républicaines et se fait l'écho du débat démocratique. Elle porte à la connaissance des usagers le plus grand nombre d'informations pratiques, tant locales que nationales.
- ◆ Constituer, promouvoir et conserver des fonds patrimoniaux. La bibliothèque préserve ainsi la mémoire collective.

En conformité avec les vœux de la Municipalité, la bibliothèque accentue son effort d'ouverture :

- ◆ en direction du milieu scolaire ;
- ◆ en direction du secteur socio-éducatif ;
- ◆ en direction des publics spécifiques et défavorisés.

### 3) Secteurs documentaires

L'ensemble des documents dont dispose la bibliothèque municipale se répartit principalement entre les secteurs suivants :

- ◆ Les collections courantes " Jeunesse " (documents en libre accès destinés aux enfants et aux adolescents).
- ◆ Les collections courantes " Adultes " (documents en libre accès destinés aux adultes).
- ◆ Les collections d'étude : documents de niveau universitaire disponibles en accès indirect à la bibliothèque d'Etude.
- ◆ Le fonds Breton (documents ayant trait à la matière bretonne et plus particulièrement à Brest et au Finistère).
- ◆ Les fonds patrimoniaux (manuscrits, incunables, livres anciens, livres précieux, documents rares).
- ◆ La discothèque (cd, disques noirs, cassettes).
- ◆ La vidéothèque (cassettes vidéo).

#### 4) Supports à l'usage du public

La bibliothèque dispose des supports suivants :

- ◆ Livres
- ◆ Journaux et magazines
- ◆ Livres-cassettes
- ◆ Cassettes vidéo
- ◆ Cassettes audio
- ◆ Cd
- ◆ Disques noirs
- ◆ Cédéroms
- ◆ Internet
- ◆ Estampes (gravures, lithographies)
- ◆ Cartes et plans
- ◆ Partitions
- ◆ Photographies

- ◆ Diapositives
- ◆ Microformes (microfiches, microfilms)
- ◆ Manuscrits

Les supports acquis prioritairement à l'échelon du réseau sont :

- ◆ les livres, journaux et magazines ;
- ◆ les cd et les cassettes vidéo.

La bibliothèque achète également des cassettes, des diapositives et des CD-Roms. *A priori* et sauf exceptions, les supports exclus sont les suivants : disques noirs, vidéodisques, disquettes. Les nouveaux supports - ex : CD-Roms, DVD-Roms - doivent être choisis en fonction des critères ci-dessous : - standardisation et diffusion du produit - coût - durée (validité, obsolescence) - domaine de connaissance couvert - avantages par rapport aux médias déjà possédés.

### 5) Politique documentaire

Les collections de documents sont destinées à tous. Elles tendent, dans leur ensemble, à l'encyclopédisme tout en restant variées dans leur niveau de difficulté. Les documents de la bibliothèque municipale sont achetés pour permettre à l'utilisateur :

- ◆ de s'informer (mettre à sa disposition des informations récentes et pertinentes) ;
- ◆ de se former (lui proposer une documentation utile pour mettre à jour ses acquis scolaires, universitaires ou professionnels)
- ◆ de se cultiver (lui proposer les œuvres les plus importantes de l'histoire de la littérature, lui permettre d'avoir accès à une documentation de niveau varié en art et dans les grands domaines de la connaissance)
- ◆ de se divertir (mettre à sa disposition des documents destinés aux loisirs)

La bibliothèque constitue également :

- ◆ des collections patrimoniales (ouvrages anciens, précieux, de bibliophilie...);
- ◆ des collections thématiques de référence, notamment sur la Bretagne et la mer.



L'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, la bibliothèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues et sur tous les supports. Le choix des livres respecte le pluralisme des opinions dans la mesure où ces dernières ne contreviennent pas aux valeurs de la République et à la législation en vigueur (notamment les lois n°72-546 du 1<sup>er</sup> juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses...). Pour tous ses fonds, les interdictions administratives ou condamnations judiciaires s'imposent à la bibliothèque. Les documents frappés d'interdiction peuvent cependant être achetés puis conservés dans ses fonds patrimoniaux. La qualité des textes et des images, la fraîcheur et la véracité des informations sont des critères prioritaires d'acquisition et, *a fortiori*, de rebut. Les livres remarquables par les comités de lecture de la bibliothèque sont systématiquement achetés. La langue française est privilégiée dans toutes les matières. Des documents en langue bretonne sont achetés dans les domaines suivants : Bretagne, Jeunesse, Langues et littératures. Les documents en anglais, allemand, arabe, espagnol, grec ancien, hébreu, italien, latin, portugais, russe, turc sont achetés dans le domaine des langues et des littératures. Des exceptions à cette règle peuvent être tolérées en ce qui concerne certains domaines, les sciences de la mer notamment. Sur demande justifiée, peuvent également être achetés des documents relevant des langues d'usage majoritaire dans les villes jumelées à Brest (ex. : le moré à Saponé). Les autres langues, *a priori* et sauf exceptions, sont écartées. La bibliothèque, dans la mesure de ses moyens, assure un renouvellement régulier de ses collections. Les livres usés, salis, désuets, contenant des informations erronées, sont progressivement mis à l'écart. Une attention particulière est notamment apportée aux domaines suivants : géopolitique, tourisme, santé, sciences et droit. Les documents retirés des collections peuvent être soit donnés, soit échangés, soit vendus, soit éliminés, soit conservés dans des fonds particuliers selon la législation en vigueur. La bibliothèque développera une politique documentaire concertée avec les bibliothèques universitaires et les centres de documentation implantés dans la ville. »

NB : la charte est consultable dans son intégralité sur le site web des bibliothèques de Brest.